

**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

**VENDREDI 6 JUILLET 2012**

## ÉTAIENT PRESENTS

---

### **Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

#### Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI, Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN,  
M. Alexandre MAITROT de La MOTTE, M. Jean-Claude DRIANT et  
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV.

#### Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL, M. Cédric FRETIGNE, M. Philippe THIARD, M. Christian CUESTA  
et Mme Marie-Albane de SUREMAIN.

#### Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE, M. Gérard JAGOUDEL et M. Julien GIRAL.

#### Collège des usagers :

M. Maxime ENAULT, M. Yoro FALL et M. Alexis ARDOIN.

#### Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE, Mme Anne BELLANCOURT, M. Frédéric MORET et Mme Laetitia  
KRUSZYNSKA.

### **Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**

#### Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (*procuration donnée à M. Alexandre MAITROT de LA MOTTE*).

#### Collège B - dit des « autres enseignants » :

M. Arnaud THAUVRON (*procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV*) et  
Mme Claudine GOLDSTEIN (*procuration donnée à M. Gérard JAGOUDEL*).

#### Collège dit des « usagers » :

Mme Lina GIL (*procuration donnée à M. Yoro FALL*).

#### Collège des personnalités extérieures :

M. Christophe LAFOND (*procuration donnée à M. Luc HITTINGER*),  
Mme Liliane PIERRE (*procuration donnée à M. Julien GIRAL*), M. Félix GUARINO  
(*procuration donnée à M. Christian CUESTA*).

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :**

M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement  
Mme Liliane FINEZ, Direction des Études et de la Vie Étudiante  
M. Manuel BOUARD, Secrétaire Général Adjoint aux finances  
M. Eric LEONEL, Directeur du Service Commun d'Éducation Permanente et du Partenariat des Entreprises  
Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines  
M. Didier GEIGER, Directeur de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Créteil  
M. Christian CUESTA, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Créteil-Vitry  
M. Bernard JACQUET, Direction de la Recherche et de la Valorisation  
M. François TAVERNIER, Directeur Général des Services  
Mme Jocelyne DUBOIS-MAURY, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris  
M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire  
Mme Brigitte MARIN, assesseure au Conseil des Études et de la Vie Universitaire  
M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université  
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau  
M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry  
Mme Anne-Sophie FOURES, DAJG  
Mme Christine BENARD, DAJG  
M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit  
Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et Technologie  
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

**Parmi les autres membres du Conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par le Président, étaient présents :**

Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil était représenté par Mme Kaldia KECHIT  
M. François DES PORTES, SATT IDF Innov

## SOMMAIRE

---

1. INSTANCES .....	5
1.1. Élection du représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ou assimilés de l'UPEC au Conseil d'Administration du PRES Université Paris-Est (UPE).....	5
2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	9
2.1. Principes d'installation de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) de l'UPEC sur la Cité Descartes .....	9
2.2. SATT Ile-de-France Innov : principes de la convention .....	37
3. QUESTIONS FINANCIÈRES .....	53
3.1. Politique indemnitaire des personnels BIATSS.....	53
4. RECHERCHE.....	56
4.1. Prime d'excellence scientifique (PES) 2012 : détermination du niveau et de la procédure d'attribution.....	56
5. OFFRE DE FORMATION.....	58
5.1. Réhabilitation et projets de formations d'ingénieurs : principe d'évolution vers la création d'une école interne .....	58
5.2. Ouverture en septembre 2012 d'une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) partenariale avec le Lycée Léon Blum (sous réserve d'avis favorable du CEVU).....	66
5.3. Demande de création de diplômes d'université (sous réserve d'avis favorable du CEVU).....	69
5.4. Révision pour l'année 2012-2013 des tarifs de diplômes d'université de la Faculté de Médecine .....	71
6. ORGANISATION DES ÉTUDES ET VIE ÉTUDIANTE .....	72
6.1. Adoption des calendriers de formations universitaires 2012-2013 (suite).....	72
6.2. Répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE) – 5 <sup>e</sup> appel à projet pour l'exercice 2012 .....	73
6.3. Tarif du renouvellement de la carte multiservices .....	75
7. QUESTIONS DIVERSES.....	77

*La séance est ouverte à 9 heures 12 sous la présidence de Monsieur HITTINGER.*

## **1. INSTANCES**

### **1.1. Élection du représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ou assimilés de l'UPEC au Conseil d'Administration du PRES Université Paris-Est (UPE)**

**M. LE PRESIDENT.**– Bonjour à toutes et à tous. Nous allons démarrer ce Conseil d'Administration en conseil restreint de façon à nous permettre de faire un vote pour élire le représentant des enseignants-chercheurs et enseignants et chercheurs ou assimilés de l'UPEC au Conseil d'Administration du PRES Université Paris-Est (UPE).

La première des choses, comme nous vous l'avions exprimé lors du dernier CA, c'est de savoir s'il y a des candidats.

**Mme FOURES.**– Nous avons reçu la candidature de Madame COLL.

**M. LE PRESIDENT.**– Il y a donc une candidature : celle d'Isabelle COLL.

Comme nous sommes en séance, y a-t-il la possibilité qu'il y ait des gens qui se déclarent ou pas ?

**Mme FOURES.**– Oui. La seule chose, c'est qu'il faut en informer le PRES en amont.

**M. LE PRESIDENT.**– Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas.)*

Isabelle, tu peux peut-être nous donner quelques éléments ?

**Mme COLL.**– Oui.

J'ai effectivement déposé ma candidature au Conseil d'Administration du PRES Université Paris-Est au collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ou assimilés pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, en tant que membre de l'UPEC, je me sens profondément concernée par la politique qui est menée à l'échelle du PRES.

Ensuite, en tant qu'enseignant-chercheur très impliqué dans la pédagogie à l'échelle de ma composante et également impliqué dans des missions de recherche transversales au laboratoire de l'UPEC et de l'Université de Marne-la-Vallée, je pense qu'il est très important que notre Université puisse avoir sa voix tant dans les choix qui sont liés à l'offre de formation régionale que dans les choix qui impactent la recherche sur notre Université. Je

considère que notre Université doit avoir un rayonnement au moins régional.

Enfin, en tant aussi que membre du Conseil d'Administration de l'UPEC, il est de mon rôle de porter la politique de notre établissement au niveau régional.

Ce sont les raisons de ma candidature.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci, Isabelle.

Y a-t-il des questions ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Quelle sera ta position en cas de proposition de fusion des deux universités par le PRES ?

**Mme COLL.**– Déjà, la proposition de fusion sera forcément conditionnée, c'est-à-dire qu'il y aura des conditions dans lesquelles cette proposition sera faite ou ne sera pas faite. Ma position prendra en compte tous les éléments qui sont contextuels.

Pour l'instant, à l'heure où elle n'est pas faite, je ne suis ni opposée, ni favorable. Je prendrai en compte l'avis de l'ensemble des gens qui s'exprimeront au niveau de l'Université pour essayer de trouver la meilleure voie d'évolution pour chacun.

**M. LE PRESIDENT.**– Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas.*)

Nous pouvons donc mettre en œuvre, si je peux m'exprimer ainsi.

Anne-Sophie, vous allez peut-être nous rappeler les règles de ce vote.

**Mme FOURES.**– Je vais juste vous faire lecture du règlement des élections 2012, qui a été adopté par le CA du PRES, les « d » et « e » du I.

*« Le vote est organisé pour l'UPEC le 6 juillet, aujourd'hui. Le scrutin est uninominal. Chaque électeur peut être porteur d'une procuration. Le vote a lieu à bulletin secret et le dépouillement est effectué dès la clôture du scrutin. Est proclamé élu dans chaque Conseil d'Administration le candidat ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés. Le procès-verbal des résultats est transmis à la Direction de l'UPE pour diffusion qui sera effectué au plus tard dans les 48 heures après le scrutin. »*

Ce que je vous propose, c'est de procéder avec un bureau de vote composé de vous, Monsieur le Président, en tant que Président du bureau de vote, et de la personne la plus âgée et de la personne la plus jeune de notre assemblée pour constituer les assesseurs.

**M. LE PRESIDENT.**– J'espère que vous avez regardé ! (*Rires.*)

**Mme FOURES.**– Oui. Il s'agit de Monsieur CUESTA et de Monsieur MAITROT DE LA MOTTE.

*(Les assesseurs sont Monsieur CUESTA et Monsieur MAITROT DE LA MOTTE.)*

**Mme FOURES.**– Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Monsieur LAFOND, mais il ne vote pas.

Monsieur MAITROT DE LA MOTTE, vous avez reçu procuration de Monsieur BARREIX.

Madame OLLIVIER-YANIV, vous avez reçu procuration de Monsieur THAUVRON.

Madame GOLDSTEIN n'est pas là, mais elle a donné procuration à Monsieur JAGOUDEL, qui ne vote pas.

**M. CUESTA.**– C'est pour le CA plénier.

**Mme FOURES.**– Oui.

*(Monsieur le Président soumet la proposition de nommer Isabelle COLL représentante des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ou assimilés de l'UPEC au Conseil d'Administration du PRES Université Paris-Est (UPE).)*

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Au nom des listes « *Construisons ensemble l'avenir de l'UPEC* », nous ne participerons pas au vote en considérant que ce mode de représentation est un simulacre de démocratie. Nous faisons remarquer qu'en particulier les BIATSS de l'UPEC n'ont aucun représentant.

**M. CUESTA.**– Ils en auront peut-être.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Non !

**M. CUESTA.**– Si, il y a une liste.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Non. Ce sont les BIATSS du PRES, pas les BIATSS de l'UPEC.

**M. CUESTA.**– Ce sont les BIATSS qui sont à 50 %, parce que c'est cela qui a été pris par le PRES.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Nous sommes d'accord. Le personnel de l'UPEC est purement UPEC et il ne participe pas aux représentants.

**M. CUESTA.**– Donc, tu ne participes pas au vote ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Non.

**Mme DE SUREMAIN.**– Qu'est-il prévu dans ce cas ?

**M. CUESTA.**– Nous regardons comment le cocher et ce qui est prévu pour que cela apparaisse, car vous étiez présente.

**Mme DE SUREMAIN.**– Ce n'est pas une abstention.

**M. CUESTA.**– Il y a « nombre d'émargements », « nombre de suffrages exprimés ». Nous ne pouvons pas le distinguer autrement. Cela veut dire qu'il y a tant de présents et qu'il y aura tant de nombre d'émargements. Il n'y a que de cette façon que nous verrons le détail.

**Mme FOURES.**– Ce qui compte, c'est le nombre de suffrages exprimés.

**Mme DE SUREMAIN.**– Pour la même raison qu'évoquée précédemment, je ne participerai pas au vote.

*(Il est procédé au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)*

*Nombre d'émargements : 11.*

*Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 11.*

*Nombre d'enveloppes vides, de suffrages blancs ou nuls : 0.*

*Nombre de suffrages exprimés : 11.*

***Madame Isabelle COLL est élue représentante des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ou assimilés de l'UPEC au Conseil d'Administration du PRES Université Paris-Est (UPE) à l'unanimité.***

**M. LE PRESIDENT.**– Nous pouvons annoncer qu'Isabelle COLL représentera l'UPEC au Conseil d'administration du PRES UPE.

Merci.

*(Applaudissements.)*

*La formation plénière du Conseil d'Administration débute à 9 heures 37.*

Je vous rappelle qu'il y a eu un vote avant ce Conseil pour élire un ou une représentante de l'Université Paris Est Créteil au sein du Conseil d'Administration du PRES Université Paris Est. Il y a eu une candidate. En l'occurrence, c'est Madame Isabelle COLL qui a été élue avec 11 voix pour et 2 non-participations au vote.

Je vous propose que nous commençons par le point 2. Pour des raisons d'organisation, je

vous propose d'inverser les deux points à l'ordre du jour et que nous puissions débattre dans un premier temps du principe d'installation de l'Institut d'Urbanisme de Paris de l'UPEC sur la Cité Descartes.

## **2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **2.1. Principes d'installation de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) de l'UPEC sur la Cité Descartes**

Pour ce faire, je vais passer la parole à Jocelyne DUBOIS-MAURY. Pour rappel, il faut savoir que ce dossier a été ouvert il y a deux ans. Il y a eu un certain nombre de concertations et nous nous sommes posé la question, avec l'ancienne équipe de direction, de savoir si nous devions le passer au mois de janvier. Cela n'a pas été fait car nous avons considéré que nous n'étions pas dans la bonne phase pour le passer. Nous n'avons pas souhaité le faire passer.

Ensuite, comme vous le savez, il y a eu les échéances électorales, l'installation d'une nouvelle équipe et des CA. Vous vous souvenez du dernier CA, qui était un CA budgétaire très important, sur le travail quotidien de l'université. C'est la raison pour laquelle nous arrivons aujourd'hui avec un dossier qui est entre nos mains depuis six mois, pour lequel un travail a été effectué par la composante. C'est ce travail qui va vous être présenté dans un premier temps par la Directrice de l'Institut de l'Urbanisme de Paris.

Jocelyne, je vous donne la parole.

**Mme DUBOIS-MAURY.**– Merci, Monsieur le Président. Avant de parler de ce sujet concernant les éléments de rapprochement entre l'Institut d'Urbanisme de Paris et l'Institut Français d'Urbanisme, il me paraît utile de rappeler quelques éléments sur ce qu'est l'Institut d'Urbanisme et son origine.

C'est à l'issue de la Première Guerre Mondiale, en 1919, que l'on trouve l'origine de l'IUP, avec la création de l'École des Hautes Études Urbaines, qui deviendra plus tard l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris puis l'Institut d'Urbanisme de Paris. Il s'est agi dès le départ d'une formation tout à fait singulière par son caractère pionnier, puisqu'il s'agissait de former des professionnels français et internationaux de l'urbanisme et il est vrai que ces professionnels ont une histoire importante, puisque certains ont élaboré de nombreux plans d'urbanisme dans un grand nombre de capitales.

Par ailleurs, l'Institut d'Urbanisme de Paris, sous ses appellations différentes, tout au long de près d'un siècle de son histoire, a connu plusieurs localisations, dont Paris intra-muros, puisqu'il a d'abord été localisé rue Sévigné dans les années 20, puis à la Sorbonne en 1924, puis rue Michelet jusqu'en 1968 et il intègre la Faculté Dauphine de 1968 à 1972. En 1972, l'IUP est rattaché à la jeune université Paris 12 et il a d'ailleurs eu plusieurs localisations au sein de cette université puisqu'il a été localisé au CMC en 1972, puis à la Pyramide de 2000 à 2005 et enfin au Mail des Mèches depuis 2005.

Ces différentes localisations n'ont jamais nui ni à son image ni à sa notoriété. Aujourd'hui, avec l'intégration de l'Institut d'Urbanisme dans le Pôle Ville du PRES Paris-Est, il s'agit maintenant d'une nouvelle étape et sans doute d'une nouvelle localisation, avec un projet de formation et de recherche plus ambitieux qui est de créer l'École d'Urbanisme de Paris, c'est-à-dire créer un Pôle régional sur l'est parisien, de premier plan à l'échelle nationale mais bien plus à l'échelle européenne puisque nous souhaitons qu'il soit capable de rivaliser avec des établissements équivalents au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas. Cet ensemble, qui prendrait le nom d'École d'Urbanisme de Paris, devrait être capable d'offrir une carte de formation couvrant les larges champs en matière des politiques urbaines et d'assurer la formation d'urbanisme de haut niveau.

Qu'est-ce que l'Institut aujourd'hui ? C'est une composante de l'UPEC. C'est un Institut de Recherche et de Formation en Master et Doctorat, avec un corps enseignant pluridisciplinaire de 25 enseignants-chercheurs et de professionnels associés, plus de 50 intervenants extérieurs de haut niveau, publics ou privés, 10 BIATOSS et un laboratoire de recherche, le Lab'Urba, qui est une équipe d'accueil.

Sur le plan du fonctionnement, il s'agit d'un fonctionnement collectif, avec une direction de la composante, un directeur de laboratoire et un responsable de Master. Il y a à l'Institut une forte implication des enseignants dans les différentes tâches d'intérêt collectif, qu'il s'agisse des directions de spécialités, des parcours, des ateliers ou des relations internationales, etc. Il y a une spécificité puisque cet Institut relève de l'article 713-9. Il y a donc un Conseil de gestion composé d'enseignants, d'étudiants, de BIATOSS mais aussi de personnalités extérieures représentant le monde des collectivités territoriales et des activités économiques. C'est ainsi que nous avons dans notre Conseil cinq Professeurs, cinq Maîtres de conférences, quatre étudiants, deux BIATOSS et huit personnalités extérieures représentant la Ville de

Créteil, Valophis, l'AFTRP, etc.

S'agissant des formations, nous avons en formation initiale un Master Urbanisme et Aménagement, qui a été classé A par l'AERES, avec trois spécialités :

- Espaces urbains et démarches de projet
- Stratégies territoriales et politiques publiques
- Transport et mobilité.

Il s'y ajoute des études doctorales, avec un doctorat intitulé Aménagement de l'espace et Urbanisme, qui s'inscrit dans le cadre de l'École Doctorale Ville Transport Territoire du PRES Paris-Est et qui est classé A+.

Nous avons une formation continue qui délivre un diplôme et qui a le titre de Maîtrise d'Ouvrage des Projets Urbains, MOPU. Il y a un parcours spécifique de notre Master. Nous préparons également au concours de l'Administration Publique locale.

Avec la création du PRES Paris-Est puis le rattachement de l'IFU à l'Université Marne-la-Vallée qui, je le rappelle, est effectif depuis septembre 2010, deux Instituts d'Urbanisme cohabitent sur le même territoire de l'Est parisien et dans un même PRES. Cette situation conduit à engager un processus de réflexion et d'échanges avec nos collègues de l'IFU, afin de renforcer une offre de formation de niveau Master et doctorants au niveau régional, avec la volonté d'être fortement visibles au niveau national et international.

On sait que le PRES Paris-Est s'articule autour de deux Pôles, le Pôle Santé et le Pôle Ville Environnement et leur ingénierie. C'est naturellement dans ce Pôle Ville que s'inscrit la démarche de rapprochement. En effet, ce Pôle localisera un ensemble unique en Ile-de-France et je dirais même en France, traitant de l'enseignement et de la recherche, puisqu'il réunira sur le site Descartes :

- Des laboratoires de recherche : le Lab'Urba, le LATTTS, le LVMT, le CSTB, etc.
- Des Grandes Écoles : l'ENPC, l'École des Sciences Géographiques, l'École d'Architecture.
- Les deux Instituts, comme nous le souhaitons : l'Institut d'Urbanisme de Paris et l'Institut Français d'Urbanisme, dans le bâtiment Bienvenue.

Il me semble que cet ensemble que je viens de citer ne peut être ignoré par l'IUP, qui

risquerait la marginalisation s'il restait éloigné de ce Pôle, d'où le rapprochement de l'IUP et de l'IFU dans le bâtiment Bienvenüe.

Quels sont les éléments de ce rapprochement ? Ce rapprochement est déjà effectif en matière de recherche puisque l'IUP appartient à une École Doctorale commune, Villes, Transports et Territoires, noté A+ et comportant 130 doctorants.

Trois laboratoires sont impliqués dans les Instituts d'Urbanisme :

- Le Lab'Urba comporte 38 enseignants-chercheurs et 68 doctorants
- Le LATTS est une UMR du CNRS, comportant 22 chercheurs et enseignants-chercheurs et 28 doctorants
- Le LVMT est également une UMR de l'IFFSTAR, regroupant 29 chercheurs et 35 doctorants.

Ce rapprochement a été renforcé en 2010 par le Labex Futurs Urbains qui, outre l'IUP et l'IFU, associe 13 laboratoires impliqués sur le site Descartes. Il s'agit des Écoles d'Architecture, etc., que nous avons cités.

En matière de recherche, ce rapprochement est déjà effectif.

Quels sont les moteurs du rapprochement en matière de pédagogie ? Ils résident d'abord dans les mêmes objectifs de formation de haut niveau des deux Instituts, au niveau national et international. Ce rapprochement en pédagogie existe déjà pour la spécialité du Transport, puisque nous avons une spécialité « Transport » commune à l'ENPC, l'IFU et l'IUP. Je dois dire que ce rapprochement est également facilité par l'existence d'une section spécifique au Conseil National des Universités, l'organisme qui recrute les enseignants. C'est la 24<sup>e</sup> section, spécifiquement dédiée à l'urbanisme et pluridisciplinaire.

Ce rapprochement se voit aujourd'hui renforcé dans le cadre du Labex Futurs Urbains puisqu'un parcours européen commun a été créé par l'IUP et l'IFU, en langue anglaise, qui s'appelle *Tackling Metropolitan Challenges in Europe*, regroupant nos deux équipes et destiné à devenir un Master européen. Ce parcours est également en association avec le Politecnico de Milan, l'Université HafenCity de Hambourg et en partenariat avec le Département de Génie Urbain et les Écoles d'Architecture de l'Université de Marne-la-Vallée, l'École d'Architecture de Malaquais, de Belleville et l'ENPC.

En ce qui concerne nos Masters, si l'on entre dans le détail du rapprochement, on se rend

compte que les deux Instituts ont de nombreuses similitudes et quelques différences. L'IUP est une composante de l'UPEC, alors que l'IFU est une composante de l'Université de Marne-la-Vallée mais ce sont tous les deux des Instituts de recherche et de formation de niveau Master et Doctorat, avec un corps d'enseignants à peu près équivalent, 25 pour l'un et 24 pour l'autre, ainsi que des professionnels qui interviennent dans les enseignements : pour l'Institut, on en identifie une cinquantaine, pour l'IFU un peu plus, c'est-à-dire une centaine. Quels sont les éléments de différence ? L'Institut d'Urbanisme a un Master en formation continue, le MOPU, alors que l'IFU a depuis l'origine une licence en Urbanisme et Aménagement.

Nous avons les mêmes laboratoires de recherche. On observe une différence au niveau des BIATOSS mais si l'on regarde dans le détail, on voit qu'en réalité on a à peu près les mêmes forces, dans la mesure où il existe trois postes gagés à l'Institut d'Urbanisme, qui traitent des questions financières, alors que ce n'est pas le cas de l'IFU.

En ce qui concerne les étudiants, vous voyez les chiffres, qui sont à peu près équivalents :

- 75 étudiants en Master 1 pour l'IUP et 80 étudiants pour l'IFU
- 114 étudiants en Master 2 pour l'IUP et 105 étudiants pour l'IFU.
- À cela s'ajoutent 50 étudiants pour la spécialité Transport et Mobilités et 25 stagiaires pour notre MOPU. Pour l'IFU, ce sont 40 étudiants en Licence.
- 38 doctorants pour l'IUP et 80 pour les deux Instituts.

Vous voyez que l'IUP et l'IFU ont des liens et sont assez similaires. Ce sont deux frères jumeaux et un état des lieux des cursus montre qu'à partir d'approches différentes, on peut faire émerger des parcours ou spécialités complémentaires, ainsi que des parcours nouveaux et des spécialités nouvelles, puisqu'il convient également d'être en phase avec les évolutions sociales en matière d'urbanisme et de demande professionnelle.

Je ne reviendrai pas sur les différentes spécialités ni les différents parcours mais sachez qu'ils se correspondent et qu'ils peuvent se compléter. Nous avons par exemple à l'IUP une spécialité qui s'appelle « Stratégies territoriales et politiques publiques » ; l'IFU a une spécialité nommée « Stratégies métropolitaines ». On voit que cela pourrait se compléter, voire être renforcé. Nous avons les mêmes soucis de répondre à la demande de formation des urbanistes de haut niveau, qui couvrent les grandes familles de métiers :

- L'étude prospective des territoires
- La coordination, l'animation et la conduite des projets
- La gestion urbaine en matière de transports
- La conception urbaine, c'est-à-dire la programmation
- La production d'opérations d'urbanisme
- La production des savoirs.

Notre préoccupation commune est de répondre à la demande et à la forte diversité des métiers de l'urbanisme.

Si l'on regarde les chiffres, une étude a été réalisée par l'association Urba+ et le CNJU, qui montre que nous avons une force assez prégnante au niveau national.

Dès le début, nous avons mis en place au sein de l'IUP puis au sein de l'IFU des modalités d'information et de concertation. Au niveau de l'IUP, dès le mois de mars 2009, nous avons mis en place un processus d'information et constitué des groupes de réflexion dès le projet de rapprochement.

Les étapes ont été les suivantes. D'avril à décembre 2009, nous avons organisé un travail par groupes d'enseignants et d'administratifs et il a également été demandé aux étudiants de participer. En ce qui concerne la pédagogie, l'administration et la recherche, nous avons identifié les besoins, notamment en immobilier. Un rapport a été élaboré, identifiant les besoins de l'Institut en matière immobilière. Des réunions ont eu lieu sur la pédagogie mais en interne, au sein de l'Institut. Un Conseil de gestion a pris acte des conclusions tirées en décembre 2009 et a souhaité que le travail se poursuive, notamment sur le contenu des formations. Cette décision a été prise à l'unanimité au sein de notre Conseil de gestion, qui a souhaité la poursuite du processus de réflexion sur la pédagogie.

Une Assemblée Générale a eu lieu ensuite et les personnels ont été consultés en juin 2011. Parallèlement, plusieurs réunions spécifiques ont eu lieu avec le personnel BIATOSS. Il y a eu environ sept réunions de 2009 à 2012, avec la DRH de l'Université et ma responsable administrative.

Enfin, le Conseil de gestion du 30 juin 2011 a acté par un vote le principe du rapprochement avec l'IFU et le transfert de l'IUP dans le bâtiment Bienvenüe, avec la question « Adhériez-vous à l'intégration de l'IUP dans le Pôle Ville et le rapprochement avec l'IFU, accompagné du

transfert dans le bâtiment Bienvenue ? ». Le résultat du vote a été le suivant : 17 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Durant l'année 2010, l'IFU a fait le choix de son rapprochement avec l'Université Marne-la-Vallée. Il lui a fallu du temps pour se doter de nouvelles instances, d'un Conseil de gestion et d'un directeur. Lorsqu'ils ont été en « ordre de bataille », une réunion programmatique a eu lieu le 31 janvier 2012 avec les personnels enseignants de l'IUP et de l'IFU, qui se sont constitués en Comité de pilotage, à parité. Plusieurs groupes de travail ont été constitués, avec deux animateurs pour chaque groupe :

- Le groupe « Auditions » a été chargé d'entendre des élus et des professionnels sur la formation que l'on souhaitait donner aux urbanistes face aux enjeux de la production et de la gestion urbaine.
- Le groupe « Évaluation des maquettes » avait déjà été initié à l'IUP mais il a été mis en commun avec nos collègues de l'IFU et a été chargé d'effectuer une lecture critique de nos Masters actuels afin de les mettre en phase pour le futur quadriennal, en tenant compte de l'évolution des métiers d'urbanisme.
- Le groupe « comparaison avec les Écoles d'urbanisme en Europe » a été chargé d'aller enquêter sur place pour voir le fonctionnement juridique de ces écoles et la façon dont elles étaient constituées, puisque je vous ai dit au départ qu'il existait des Écoles d'urbanisme en Europe.
- Le groupe « Livre blanc » a été confié à un Professeur de l'Institut, qui a accepté de prendre en charge l'animation avec les étudiants. Il s'agissait d'associer les étudiants à la démarche.
- Enfin, le groupe « laboratoires », rassemblant les directeurs des laboratoires, a été chargé de réfléchir à l'interface entre la recherche et la pédagogie.

Vous voyez que les démarches ont été longues et complètes, d'abord au sein de l'Institut avec l'IFU lorsqu'il a été en ordre de marche.

La finalité du rapprochement entre l'IUP et l'IFU est le quadriennal de 2015. Cela consiste à réaliser une offre de formation cohérente sur l'Est parisien, avec un affichage harmonisé des cursus, ce qui implique évidemment la poursuite de la concertation afin d'harmoniser les spécialités et les parcours et de proposer une carte de formation élargie et plus complète,

avec un calendrier. Depuis 2009, nous avons travaillé à ce rapprochement mais nous souhaitons la poursuite de ce travail de 2011 à 2013, pour la contractualisation.

Nous avons un projet de rentrée universitaire en 2013 avec éventuellement une relocalisation de l'IUP sur le site Descartes. Grâce à une meilleure taille critique, nous pourrions mettre en place ce projet confédéral que sera l'École d'Urbanisme de Paris, un projet très fort régionalement et visible aux niveaux national et international. Nous souhaitons :

- Mettre en œuvre un parcours et un Master international
- Développer les axes du Labex, notamment par l'École d'été
- Développer l'offre de formation continue en réponse à la demande des professionnels, qui sont très nombreux
- Rendre plus lisible en France et à l'international le potentiel pédagogique et scientifique de cet ensemble.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci Jocelyne. Vous avez maintenant un certain nombre d'éléments en votre possession. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**Mme KRUSZYNSKA.**– Pour la CGT, j'avais une question sur la rémunération du personnel. Y a-t-il des différences entre les rémunérations des personnels rattachés à l'IUP et ceux rattachés à l'IFU ? S'il y a des différences, a-t-on prévu une harmonisation des rémunérations entre les personnels ?

**Mme DUBOIS-MAURY.**– Il y a différents statuts pour les personnels et cela renvoie au statut de chacun. *A priori*, non.

**Mme KRUSZYNSKA.**– Ce volet n'était pas abordé.

**M. LE PRESIDENT.**– Peut-être l'un des éléments essentiels est-il de considérer que s'il y a un déménagement de l'IUP à Marne-la-Vallée, c'est que l'IUP demeure à l'UPEC, cela ne changera donc pas les statuts du personnel. C'est simplement une délocalisation. Je pourrai peut-être faire ensuite une déclaration plus politique mais le personnel restera UPEC.

**Mme DUBOIS-MAURY.**– C'est ce que j'ai affirmé à deux reprises. L'IUP est une composante de l'UPEC et nous y tenons.

**Mme KRUSZYNSKA.**– Y a-t-il eu un groupe de travail concernant l'impact sur les conditions

de travail, en termes de temps de trajet, et sur la nouvelle organisation du travail qui pourrait découler de ce rapprochement ?

**Mme DUBOIS-MAURY.**– Nous avons effectivement échangé avec notre personnel administratif, dont certains ont suivi l'ensemble des réunions. Ils sont bien informés. Nous travaillons ensemble et nous tenons compte de certaines suggestions. Certains se sont positionnés en faveur du déménagement car ils habitent à proximité de Marne-la-Vallée et cela les intéresse. D'autres ont décidé de rester à l'UPEC mais ils sont peu nombreux. Les choses étaient claires dès le début.

**Mme KRUSZYNSKA.**– On a la possibilité de rester, si cela a un impact.

**Mme DUBOIS-MAURY.**– Absolument. Lors du vote au Conseil d'Administration, le personnel a voté favorablement et en étant informé que les personnes qui souhaitent rester sur le centre multidisciplinaire pourraient le faire.

**M. FALL.**– Dans un premier temps, mon intervention consistera à me faire le porte-voix des étudiants qui se sont rassemblés ce matin pour apporter les éléments en leur possession et leur ressenti vis-à-vis de ce déplacement géographique. Je vais vous lire la pétition qui a été distribuée à quelques-uns d'entre vous. Leur volonté était que cette pétition soit lue en Conseil d'Administration.

*Nous, étudiants de l'IUP, souhaitons avant cette fin d'année faire état de notre position vis-à-vis du rapprochement IFU-IUP. Nous sommes contre, tant au niveau du rapprochement en lui-même que de la manière dont il est mené. Il va à l'encontre des principes qui nous sont enseignés à l'IUP, et qui font son identité.*

*La pérennité des relations privilégiées, car de proximité entre étudiants, personnels administratifs et professeurs, se doit d'être questionnée en cas de rapprochement avec l'IFU. À cela, il nous sera rétorqué que les effectifs seront seulement doublés ou triplés. Comment peut-on réellement avancer que les Masters 1 fusionneront dès le début en laissant les Masters 2 séparés sur le long terme ?*

*Un déménagement à Marne-la-Vallée n'est pas anodin et s'inscrit explicitement dans la logique de la LRU, avec la création de Pôles d'excellence et de Clusters. Or, comment un Institut (ou une École apparemment !) d'urbanisme peut-il réellement réfléchir sur l'urbain quand il s'isole dans un Pôle scientifique ? Comment prôner l'inter ou la transdisciplinarité*

*alors que l'on s'inscrit dans la logique fonctionnaliste des Clusters ?*

*Par ailleurs, aucune concertation n'a été menée auprès des étudiants, si ce n'est un pseudo-questionnaire dont personne ne se souvient. Les seuls moments de participation ont été à l'initiative des étudiants eux-mêmes mais n'ont pas eu de suites malgré nos demandes répétées. En attendant, le projet avance et nous ne savons pas qui décide ! Nous ne sommes pas dupes et nous avons l'impression d'être pris pour des imbéciles. Comment peut-on se targuer d'offrir des enseignements prônant les pratiques de concertation et de participation quand on se permet de les oublier à ce point ?*

*Notre situation est loin d'être un cas isolé et il est important de le rappeler. Face aux logiques de rationalisation des coûts et d'économies d'échelle, aux logiques de marchandisation de la connaissance, de sa compétitivité internationale et de ses classements ineptes, surgissent des réflexions et des mouvements dans d'autres universités en France, en Europe et dans le monde : à nous de saisir nos points de convergence !*

*La « richesse » de l'enseignement de l'urbanisme en France réside plutôt dans les divergences, les différences et la diversité d'approches permises par l'existence de plusieurs Instituts, ce qui ne les empêche pas de coopérer par ailleurs.*

L'UNEF se positionne sur ce déplacement géographique en fonction de plusieurs interrogations. En ce qui concerne la question de ce rattachement géographique, qu'en sera-t-il ensuite de l'École d'Urbanisme de Paris ? Nous avons bien compris que l'objectif était initialement de faire un grand Pôle tout en comprenant que l'objectif est que l'IUP reste à l'UPEC mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? Comment s'organisera cette École d'Urbanisme de Paris ? Pourquoi ce déplacement géographique si l'objectif est de le garder à l'UPEC ? Nous avons beaucoup d'interrogations sur les intentions de l'Université à l'avenir, notamment vis-à-vis des deux Universités UPEC et Marne-la-Vallée.

Nous nous posons des questions sur l'encadrement. Des étudiants de l'IUP ont également fait état de cette question. Quelles seraient les conditions d'encadrement lors d'une éventuelle fusion, qui donnerait la grande École d'Urbanisme de Paris ? Les étudiants à l'UPEC appréciaient également cette proximité avec les Personnels Administratifs. La pétition souligne la réduction des effectifs et le fait que cet encadrement permettait également la réussite en Master. C'est un élément important à prendre en compte en tant qu'universitaire,

lorsque l'on travaille à la réussite des étudiants.

Nous avons des interrogations sur la question des enseignements. Comment permettra-t-on une approche beaucoup plus tournée vers les Sciences Humaines, déjà dispensée à l'UPEC, que les étudiants apprécient par ailleurs ? Cette approche politique de la ville permettait notamment de voir l'urbanisme autrement. C'est également la crainte de voir à terme l'IUP rattaché à une école d'urbanisme tournée vers un grand Pôle scientifique et technique plus axé sur les sciences. Cette question est également posée.

Enfin, c'est la question des enseignements en tant que tels et notamment vis-à-vis des modalités d'examen et des droits étudiants. Comment cela s'organisera-t-il si l'objectif à terme est éventuellement un rapprochement plus fort de ce grand Pôle ?

Pour toutes ces raisons, l'UNEF demandera aujourd'hui le report du texte à la rentrée, pour que nous puissions étudier toutes ces questions, que nous puissions les mettre sur la table, les prendre en compte lors de notre choix et avoir des éléments de réponse à ces questions.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous allons prendre d'autres questions avant de répondre.

**Mme FAURE.**– J'étais déjà intervenue au CT sur le sujet. Il est vrai que le débat a eu lieu en CA il y a deux ans, au moment où l'on a construit le bâtiment sur le site de Descartes. Pour ceux qui étaient présents, nous étions informés. Pour ma part, je regrette qu'il y ait eu très peu de débats au CEVU. Je pense aussi que l'Institut d'Urbanisme s'est davantage positionné sur la recherche que sur la formation, par rapport à la construction de ce bâtiment. Je suis d'accord pour dire que l'on a mis en avant l'excellence et le Pôle de recherche mais qu'il y a peut-être eu moins de débats sur la formation.

En revanche, pour les personnels, notre inquiétude était plutôt de savoir quel était le choix. Nous avons eu là une confirmation qu'ils resteraient au sein de l'UPEC. Nous supposons qu'il y aura une mesure de « carte » interne en septembre 2013, lors du mouvement. Une seule personne a demandé sa mutation de l'IUP et a anticipé. Notre question est plutôt de savoir comment cela va se passer.

Il est clair que nous aurons d'autres réflexions sur l'Institut d'Urbanisme, peut-être dans la perspective du nouveau contrat. Ce sera un autre débat, peut-être dans d'autres circonstances.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– En tant qu'élue des listes « Construisons ensemble l'avenir de

l'UPEC » et en tant que SNESUP, nous demandons un report du vote sur cette question. Nous avons bien pris note de vos informations. Je remarque que ce que vous nous avez présenté n'est pas ce qui a été communiqué aux Conseillers. Il y a des modifications, y compris en ce qui concerne les chiffres. C'est un souci car nous devons voter avec des documents qui ne sont pas à jour.

Nous avons déjà largement fait remarquer à l'équipe de direction que les instances de l'UPEC n'ont pas été respectées, c'est-à-dire que ni le CS ni le CEVU ni le Comité Technique n'ont examiné ce projet de déménagement. En tant que membre du Comité Technique, je suis assez surprise d'entendre aujourd'hui que l'on est à la fin d'un processus entamé il y a deux ans, alors que Monsieur HITTINGER nous a dit au Comité Technique que ce n'était qu'un vote pour permettre à l'équipe de direction de réfléchir à ce déménagement. Je note une certaine contradiction.

En ce qui concerne le bâtiment dont nous avons parlé en CA il y a quelques années, je dois rappeler qu'il n'a pas été construit pour installer l'Institut d'Urbanisme de Paris. Lorsqu'il nous a été présenté, ce bâtiment était déjà largement conçu et peut-être en chantier, je ne me souviens plus très bien. Il devait accueillir un autre organisme, qui finalement n'a pas souhaité déménager. Il y avait cette possibilité de locaux mis à disposition sur le site de Descartes. Il ne faut pas imaginer que des travaux coûteux auraient été engagés spécialement pour cette opération. Ce n'est pas tout à fait cela. De toute façon, le CA ne s'est pas prononcé à ce moment-là sur ce projet de déménagement.

De façon plus générale, il y a également de grandes contradictions entre ce qui se dit du côté de Marne-la-Vallée et à l'IFU, où c'est assez clair pour eux : il s'agit d'une fusion de l'IFU et de l'IUP. La feuille de route du Président de Marne-la-Vallée va plus loin puisque c'est la fusion entre les deux Universités. On nous dit ici que l'IUP restera une composante de l'UPEC dans des locaux de Marne-la-Vallée et sous une étiquette commune avec une composante de Marne-la-Vallée. Je pense que cela durera entre six mois et un an et que dans ce cas, les personnels et les étudiants demanderont d'eux-mêmes leur rattachement à l'autre université car il n'y a vraiment pas de raison de garder un rattachement avec une université à distance.

Se pose tout de même le problème du cadeau qu'est en train de faire l'UPEC au site Descartes et à l'Université Marne-la-Vallée. Vous nous avez bien expliqué que vos Masters, vos doctorats et le laboratoire étaient classés A et que les personnes travaillaient ensemble. Il y a

déjà des collaborations et cela n'empêche pas d'avancer sur des maquettes cohérentes de diplômes mais visiblement, cela ne suffit pas et il faut carrément offrir cela à l'Université de Marne-la-Vallée. C'est ce que j'appelle un « joyau » de l'UPEC, qui est également une pierre fondatrice, vous l'avez rappelé. Ce sera le début de la fusion entre les deux établissements.

Je demande que ces points soient portés à l'ordre du jour d'un CA ultérieur et qu'ils puissent être soumis à un débat en CA et dans les autres instances de l'UPEC. Ce ne sont pas des décisions à prendre à la légère ni petits bouts par petits bouts, tel que cela apparaît ici aujourd'hui.

**M. LE PRESIDENT.**– Jean-Claude DRIANT souhaitait intervenir. Je laisserai ensuite Jocelyne DUBOIS-MAURY répondre puis Christian CUESTA et j'interviendrai.

**M. DRIANT.**– Je m'exprime en tant que membre du CA mais également comme représentant de l'Institut et Directeur du Lab'Urba, bien évidemment. Je voudrais surtout répondre à certaines des inquiétudes légitimes formulées par les étudiants. Je crois qu'il ne faut pas considérer que c'est parce que nous nous rapprochons que nous rayerons nos différences. Nous allons au contraire redistribuer les cartes de nos différences. C'est plutôt ainsi qu'il faut le considérer. On voit bien, et nous le voyons à chaque fois que nous échangeons avec les étudiants candidats pour venir dans nos Masters, avec les milieux professionnels qui recrutent les étudiants, etc. (et on le voit aussi lorsque l'on vit quotidiennement dans une métropole comme la métropole parisienne), que la multiplicité des enjeux derrière la question de l'urbanisme ne fait que se développer. Cela prolifère autour des questions de transports, des questions environnementales, des questions de gouvernance, tout le débat autour du Grand Paris et toutes les problématiques de logement et d'habitat, qui nous obligent à passer à une échelle supérieure mais je dirais – cela peut sembler paradoxal – que c'est grandir pour mieux subdiviser et pour mieux prendre en charge ces questions dans des spécialités de Masters.

L'enjeu de ce rapprochement est certes dans la recherche mais nous avons déjà beaucoup avancé dans la recherche, notamment avec la création du Lab'Urba mais aussi avec des échanges de plus en plus importants et des travaux collectifs avec les chercheurs des autres laboratoires. C'est vraiment un projet qui met d'abord la question de la formation en avant pour restructurer la formation et pour mieux répondre à ces enjeux nationaux et internationaux.

Je crois également qu'il y a un autre enjeu très important, qui a été souligné par les étudiants, qui est de créer véritablement un Pôle en Sciences Humaines et de la Société. Il y a une affirmation SHS très forte face à d'autres composantes du Pôle Ville, qui vont davantage vers les Sciences de l'ingénieur et vers les Sciences « dures », comme on dit, dont on pourrait imaginer qu'elles auraient des velléités hégémoniques. Si l'on veut éviter cela, il faut créer un pôle SHS fort dans ce volet « Ville ». Cela existe mais c'est faible aujourd'hui et il faut renforcer cela.

Je crois que la vraie question de fond est que le *statu quo* n'est pas envisageable, me semble-t-il, si nous voulons continuer à exister véritablement.

**M. SERNE.**– Je voulais dire une ou deux choses et poser une question. J'entends les arguments en faveur du rapprochement mais ces arguments portent beaucoup sur les aspects de recherche et sur les aspects scientifiques. De ce point de vue, la Région que je représente n'a pas vocation à se prononcer. Nous n'avons pas vocation à intervenir sur les éléments scientifiques et pédagogiques.

J'entends également un certain nombre de remarques sur ce qui est apparemment considéré, au moins par une partie des personnels et des étudiants, comme un reproche de précipitation ou de procédure un peu accélérée donc pas forcément totalement dans les règles ou pas tout à fait démocratiques. Nous entendons cela. J'en ai discuté avec la Vice-présidente, Isabelle THIS SAINT-JEAN, qui a également entendu ces réflexions. Je me dis que c'est un sujet suffisamment important, voire crucial pour les chercheurs et les étudiants concernés, pour ne pas donner l'impression que cela se fait « aux forceps », pour ne pas s'exonérer d'un certain nombre de règles habituelles pour aller plus vite et en entachant tout cela de soupçons qui n'ont pas lieu d'être et qui, du coup, déplacent le débat qui devrait à mon sens porter sur l'opportunité, en termes scientifiques, de recherche, d'une situation meilleure pour les étudiants et pour la recherche, et pour ne pas basculer dans un débat purement formel pour savoir si les règles ont été respectées ou non.

Puisque la demande faite par un certain nombre de syndicats, de représentants des personnels et des étudiants n'est pas de dire qu'ils ne veulent pas de ce projet mais qu'ils souhaitent qu'il soit discuté dans les organes censés en délibérer et qu'il soit reporté à la rentrée, ma question est de savoir à quel point le fait de reporter ce vote, pour passage en CEVU et en CS à la rentrée, mettrait en péril grave la faisabilité du projet lui-même. Je pense

qu'un certain nombre de choses peuvent continuer à se discuter et éventuellement à se préparer sans attendre le vote formel et que rien d'irréversible ne doit être fait.

Moi qui travaille chaque jour sur les transports pour le « Grand Paris » et autres, nous passons notre temps à voter des mesures conservatoires et autres mesures, en veillant simplement à la non-irréversibilité des choses mais en permettant de continuer à avancer, sans faire les travaux mais en lançant des études avant que les décisions formelles ne soient prises. Sans cela, nous perdrons trois ou cinq ans, pour des chantiers déjà extrêmement longs. En même temps, comme nous avons un certain nombre de règles en termes d'enquêtes publiques, de concertations, etc., nous essayons globalement de travailler en temps masqué.

Ma question est de savoir si nous ne pourrions pas faire de même, pour essayer de travailler plus sereinement et dans des formalités qui paraîtraient normales à tous, sans mettre en péril le projet s'il devait au final être adopté.

Je ferai ma dernière réflexion avec ma « casquette » Transports. Il se trouve que la Cité Descartes est à terme censée être nettement mieux desservie puisqu'elle serait, notamment avec la Gare de Noisy-Champs, au moins sur l'une des lignes du Grand Paris express. Sans trahir de grands secrets, il devient beaucoup plus aléatoire qu'elle soit sur une deuxième ligne du Grand Paris Express. La Fourche de la Ligne Orange, c'est « mon Paris ne verra jamais le jour » !

Pour moi, la question qui se pose aussi en termes d'aménagement du territoire est de savoir s'il est plus pertinent que le futur Pôle, avec plusieurs centaines d'étudiants et plusieurs dizaines de personnels, soit plutôt à la Cité Descartes qu'à Créteil, en termes de transports. Ce sont des éléments qu'il me paraîtrait intéressant de verser au dossier. Je suppose que cela a été étudié. La desserte de la Cité Descartes existe mais c'est intéressant, en termes de déplacement des étudiants.

J'en profite pour dire que j'ai demandé à mes services, qui ont des budgets d'étude non consommés pour cette année, de lancer une étude un peu fine sur la desserte de plusieurs universités importantes et en croissance démographique, notamment pour regarder quels sont les modes et les besoins de déplacements des personnels et des étudiants de ces universités, afin que l'on ne prévoie pas forcément de changer les plans du futur métro du

Grand Paris Express mais au moins des renforts d'offres en bus pour ces universités, dont évidemment l'UPEC.

**M. LE PRESIDENT.**– La question que pose Monsieur SERNE est importante et elle intéresse avant tout l'IUP. Nous répondrons ensuite d'un point de vue politique.

**M. ARDOIN.**– Pour ce qui est du processus, j'entends et je suis assez d'accord sur le fait que le dossier aurait pu passer en CS et en CEVU mais je suis le seul élu étudiant à avoir déjà fait la mandature précédente et j'ai voté l'Idex, notamment l'Idex 2, que j'ai sous les yeux et dans lequel le mot « urbanisme » revient à 18 reprises, précédé de « École d'Urbanisme » ou « Institut d'Urbanisme ». L'idée même de déménagement de l'IUP et à côté de l'IFU ou de rapprochement, que ce soit en termes de pédagogie, donc de formation ou en termes de recherche, cette idée ne vient pas d'apparaître. Ce CA s'est même prononcé partiellement sur cette idée, en acceptant l'Idex.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Non, nous n'avons pas voté sur l'Idex.

**M. ARDOIN.**– Nous avons tout de même voté sur le PRES.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Ce n'est pas l'Idex.

**M. ARDOIN.**– C'est le projet du PRES. Ce rapprochement de l'IUP est la première étape de mise en œuvre d'un plan de bataille et d'une organisation de nos formations et de notre recherche sur notre territoire. Il est un peu facile de dire que c'est quelque chose de nouveau, qui sort de terre sans concertation, alors que les concertations ont apparemment commencé depuis 2009 à l'IUP.

En revanche, les étudiants sont inquiets au sujet des SHS puisqu'ils sont très attachés à l'identité de la formation et à l'identité de leur Institut. Ils souhaitent que cela puisse perdurer puisqu'ils sont attachés à ce type de formation et d'enseignement. Je pense que tout le monde sera gagnant si l'on arrive à conserver cette identité dans un ensemble plus grand et plus visible.

**M. DRIANT.**– Je voudrais dire deux mots sur les questions de calendrier. Pour participer à un certain nombre des groupes de travail évoqués par Jocelyne DUBOIS-MAURY et pour échanger beaucoup avec les autres directeurs de laboratoire, nous sommes aujourd'hui un peu gênés dans notre travail car nous sommes dans une sorte de dissymétrie avec nos collègues du site de Marne-la-Vallée, en général. Pas une réunion ne commence sans la question de savoir si

la décision est formellement prise, afin que nous puissions continuer à travailler. Bien sûr, j'entends ce que vous dites mais je crois que je me fais l'écho de la quasi-totalité des personnes dans ces groupes de travail, qui représentent une bonne partie des corps enseignants et administratifs des deux instituts, sur le fait que plus vite nous serons aidés par une décision politique et stratégique de l'université, mieux cela ira pour tout le monde.

**Mme FAURE.**– Je voulais remercier Monsieur SERNE pour sa réponse mais j'espère que la Région regardera ce projet de très près. Lorsque l'Établissement Français du Sang a été installé entre l'UPEC et Marne-la-Vallée, on n'a pas pensé que le bus pourrait passer devant l'UPEC pour prendre les étudiants, ce qui oblige les étudiants à aller à l'Échat. Je pense qu'il peut y avoir des liens entre la géographie et l'urbanisme et je trouve cela vraiment dommage. J'entends bien que la Région regardera cela de près. C'était choquant au moment où c'est arrivé. J'avais d'ailleurs envoyé un message à la Région (mais je n'ai jamais eu de réponse) en demandant pourquoi l'on n'aurait pas pu faire un détour devant l'Université.

**M. SERNE.**– Il suffit d'une lettre qui demande un petit changement de parcours du bus. Nous pourrions le mettre en place au STIF en quelques semaines. Cela peut se régler très rapidement.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous avons beaucoup d'éléments d'informations, dans un sens et dans l'autre. A un moment donné, je dois synthétiser un peu les choses, même si je peux redonner la parole aux uns et aux autres, pour voir comment nous pouvons avancer.

Nous voyons que nous sommes confrontés à un processus entamé il y a deux ans, pour lequel on va vers une orientation et un Institut qui fait grandir une composante de l'UPEC. Il est important de le souligner. Ce n'est pas simplement pour dire que l'on veut rester à Créteil. Je rappelle la mission essentielle de cette Université, qui est de développer l'enseignement et la recherche dans un territoire qui était initialement celui de Créteil et qui était il y a vingt ans celui de la Seine-et-Marne Sud. Il serait intéressant de voir comment la décision a été prise il y a vingt ans d'envoyer un certain nombre d'enseignants-chercheurs dans un espace finalement peu construit, qui était beaucoup plus éloigné que Créteil. Aujourd'hui, si je pose la question à ce CA du positionnement par rapport à Sénart-Fontainebleau, tout le monde sera d'accord pour dire que c'est une réussite et un développement de l'enseignement supérieur et de la recherche de Sénart. Il est important de considérer que nous sommes aujourd'hui face à des évolutions. L'UPEC a en charge le

développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Val-de-Marne Est, le développement de la Seine-et-Marne Sud et l'on voit qu'au-delà de la Seine-et-Marne Sud, à travers les I.F.S.I. et les I.U.F.M., le territoire s'agrandit jusqu'à la Seine-et-Marne Nord. Je pense par conséquent que nous avons aujourd'hui la responsabilité de faire évoluer l'offre de formation et de recherche dans le cadre de l'Est francilien, d'une manière générale.

J'ai entendu que c'était la fin d'un processus. Je dirais que non. C'est quelque chose qui évolue par étapes et je crois que ceci est vraiment important. Nous ne vous demandons pas aujourd'hui de dire que l'on déménagera tout. Ce n'est pas cela. Il s'agit d'accompagner une réflexion qui va dans le sens d'une évolution forte de cette Université dans le territoire Est francilien.

Il y a eu ensuite des questions sur le bâtiment, qui n'aurait pas été construit pour cela. Ce n'est pas tout à fait vrai. C'est toujours pareil, la vérité est entre les deux. Effectivement, le bâtiment a initialement été construit pour accueillir un organisme. Parallèlement, il y a tout de même eu l'obtention de financements au niveau de la Région pour structurer l'urbanisme. À un moment donné, comme il y a eu des espaces vides dans ce bâtiment, on a finalement trouvé plus intéressant de regrouper au sein d'un même bâtiment des enseignants-chercheurs et des étudiants travaillant sur l'urbanisme. Cela s'est passé ainsi. Il y a eu un financement important de la Région pour cette partie, l'autre partie étant prise en compte par l'autre Ministère.

La question de Marne-la-Vallée est une vraie question. On me dit aujourd'hui qu'il faudrait avoir un débat stratégique sur Marne-la-Vallée. On entend dire que la fusion entre l'Université Paris-Est Créteil et l'Université de Marne-la-Vallée est faite. Je vous rappelle que nous nous sommes positionnés dans la campagne vis-à-vis de Marne-la-Vallée. Nous l'avons exprimé. Nous avons dit que cela devait être un espace de dialogue et que la construction devait se faire avec les deux Universités et en respectant les deux Universités. Il est très important de le dire.

Peut-être n'est-il pas si facile de prendre une décision aussi importante aujourd'hui. Pourquoi ? Il y a eu un changement de gouvernement, qui prend des positions un peu différentes, ce que l'on peut concevoir, avec des orientations stratégiques notamment en termes d'orientations de l'espace de l'enseignement et de la recherche.

En outre, il faut aussi sortir de l'Est francilien et regarder ce qui se passe sur l'ensemble francilien. Je dois dire que cela fait maintenant pratiquement trois mois que je consulte. J'ai consulté la Région, les Conseils Généraux de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, Paris 5, Paris 6, Paris 7, Paris 10, Versailles-Saint-Quentin, Cergy et Marne-la-Vallée. Je n'ai pas encore totalement fini le tour. Lorsque l'on discute avec les uns et les autres, il y a des volontés de rapprochement assez fortes de ces universités les unes avec les autres. Quelle est la réalité ? Quelle est la crédibilité de tout cela ? C'est encore un peu difficile. Nous pouvons simplement vous dire aujourd'hui que l'on ira par là car c'est par là que l'on sent que le vent tournera et qu'il ne serait pas raisonnable d'aller contre mais il faut poursuivre ce travail.

Lorsque l'on dit que l'on va donner à Marne-la-Vallée, représentée ici par Frédéric MORET, le « cadeau » ou la « pépite » de l'UPEC, je crois qu'il faut être raisonnable. Ce n'est pas ainsi que nous envisageons les choses. Si nous nous associons, c'est du « gagnant-gagnant ». La bataille n'est pas Marne-la-Vallée contre l'UPEC ni l'UPEC contre Marne-la-Vallée mais il s'agit de savoir comment l'on structure l'enseignement supérieur et la recherche dans l'Est francilien, de la meilleure manière qui soit. C'est la vraie question, à laquelle il n'est pas si simple de répondre.

Ce sont les éléments que je note. J'ai déjà eu une discussion avec Monsieur SERNE hier. J'ai également entendu Liliane PIERRE. Nous sommes allés voir le maire de Créteil, qui nous a exprimé le souhait, probablement pour des raisons un peu particulières, de ne pas voir partir l'Institut d'Urbanisme de Paris, ce qui se conçoit vis-à-vis du territoire.

Il est important de se demander si ce CA est stratégique. Je souhaite que vous ayez une stratégie et que nous développions ensemble une stratégie en disant : « Voilà où nous souhaitons aller ». Sinon, le CA ne fera qu'enregistrer ce que disent le CS et le CEVU. Ce n'est pas la même chose. Très honnêtement,

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**—...

**M. LE PRESIDENT.**— Tu me laisses finir. Je te donnerai la parole tout à l'heure. C'est ainsi lorsque l'on débat.

J'ai tout de même une petite question. On se projette assez loin mais aujourd'hui, pour 2012 et jusqu'en 2013, qu'est-ce qui va changer en termes de formation ? Quelle question posera-

t-on au CEVU ? Change-t-on les formations ? Non. On ne va pas changer les formations aujourd'hui. Le grand débat portera effectivement sur le contrat quinquennal.

Autre question, change-t-on la recherche aujourd'hui ? La réponse est non, pas véritablement. Il me paraît très important que vous preniez conscience qu'il vous appartient de décider de quelle manière on doit agir, en prenant en compte que le fait de reporter la question sur le CS et le CEVU n'est pas forcément la meilleure manière de montrer comment ce CA réfléchit en termes stratégiques.

Voilà ce que je voulais dire à ce niveau. Je suis prêt à prendre d'autres interventions.

**Mme DE SUREMAIN.**– On peut aisément concevoir tout l'intérêt qu'il peut y avoir avec des stratégies de coopération et de rapprochement, dans des perspectives de recherche et de formation. Il y a un autre aspect du problème un peu distinct, avec des considérations extrêmement concrètes, pratiques et géographiques : c'est la question du déménagement. La question est double. Y a-t-il eu une étude d'impact sur les étudiants, la fréquentation, les anticipations de leur stratégie de s'inscrire ou non, de suivre ou non ce déménagement ? La question de la masse critique a été abordée. A-t-on réalisé une étude d'impact assez fine sur ces stratégies des étudiants ?

A-t-on réalisé une deuxième étude sur l'impact de ce déménagement ? Je ne parle pas en termes de rapprochement mais en termes de déménagement de l'IUP à Marne-la-Vallée, sur les composantes qui restent à Créteil, notamment les composantes en SHS, avec des enseignements parfois communs, des enseignements croisés et des stratégies d'étudiants qui étaient en L3 en SHS à l'UPEC et qui partaient parfois en Master à l'IUP. Quel est l'impact de ce déménagement sur les étudiants et sur les formations qui restent à l'UPEC ? L'objectif est d'être dans une stratégie « gagnant-gagnant » et l'on voit bien que les laboratoires et les formations sont évalués A+. On peut concevoir l'intérêt pour certains aspects mais quels sont les impacts pour les étudiants, les formations, etc., du point de vue de l'UPEC ?

**M. LE PRESIDENT.**– Je vais passer la parole à Philippe THIARD puis à Cédric FRETIGNE, qui devraient pouvoir répondre à ta question.

**M. THIARD.**– Je répondrai surtout sur l'articulation de l'IUP avec les autres filières de SHS, qui ont déjà l'habitude de travailler depuis très longtemps avec l'Institut d'Urbanisme de Paris, en particulier la Licence de Géographie « Parcours aménagement », de même qu'il y a

inversement une implication forte des enseignants du Département de Géographie dans certains enseignements de l'IUP, sous la forme de cours. Je pense que le fait d'être dans une localisation géographique un peu différente ne changera pas la donne. Des enseignants de l'IUP continueront à intervenir dans nos formations et inversement, des Géographes interviendront toujours dans les formations du Master.

Les étudiants du « Parcours aménagement » sont aujourd'hui plus nombreux à candidater à l'IFU et à être retenus à l'IFU qu'à l'IUP. Nous le constatons chaque année. Ces étudiants candidatent d'ailleurs sur toutes les formations de Master « Aménagement » de la région parisienne et de la province. Certains ont d'ailleurs des stratégies provinciales en candidatant à Bordeaux, Brest ou Lyon, souvent en lien avec leurs origines géographiques car le Parcours recrute beaucoup d'étudiants de province qui vont à l'IUP ou vers d'autres formations d'aménagement. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques de l'IUP que d'attirer beaucoup d'étudiants venant de province, en M1 comme en M2. On ne peut pas réduire la question du déménagement à une simple question de difficulté de déplacement des étudiants qui étaient auparavant à Créteil et qui devront aller à Marne-la-Vallée, puisque de toute façon tout ceci est déjà très brassé sur le plan géographique, à l'échelle régionale et nationale.

Pour ce qui concerne les éventuelles collaborations à venir entre les formations de SHS de Créteil et celles de Marne-la-Vallée, ces collaborations existent déjà. Il y a d'ailleurs un projet en cours de cohabilitation de l'un des Masters de Géographie avec l'Université de Marne-la-Vallée. Ces choses se font déjà à l'heure actuelle.

**M. FRETIGNE.**– Je voulais souligner que j'étais heureux que depuis quelques minutes on ait recentré le débat sur des données d'ordre très factuel. Derrière les intentions que l'on imagine être derrière Marne-la-Vallée ou l'UPEC, il est bon de recentrer le débat sur des questions très pratiques. Ma question vient de tomber puisque je viens d'avoir la réponse.

Luc HITTINGER l'a évoqué auparavant, si notre offre de formation n'évolue pas avec ce rapprochement, s'il n'y a pas de changement par rapport à l'existant du point de vue des collaborations scientifiques, la question se pose effectivement de savoir sur quoi saisir le CEVU ou le CS. Tu viens de répondre mais peut-être a-t-on des données quantitatives encore plus précises sur ce sujet. Ma question était celle de l'origine géographique des étudiants. Y a-t-il un trouble occasionné ou potentiellement occasionné par un déménagement de Créteil à Marne-la-Vallée ? Le trouble est peut-être moindre si le recrutement est national, voire

international. Je n'ai pas les éléments mais il faudrait également regarder les lieux de résidence des étudiants proprement dits. Si un grand nombre d'entre eux ont des résidences franciliennes ou parisiennes intra-muros, le passage de Créteil à Marne-la-Vallée ne me semble pas être un problème mais c'est une question.

Pour finir, je suis tout de même soucieux de ce que l'on a entendu, lu et de ce qui a été rappelé par Jean-Claude DRIANT, c'est-à-dire que le Conseil de gestion de l'IUP a été saisi et qu'il a voté favorablement. Jean-Claude DRIANT nous énonce également qu'il y a une attente très forte de la part de la majorité des personnels, c'est-à-dire enseignants-chercheurs, associés, professionnels et également les personnels BIATSS. Je voudrais également savoir dans quelle mesure la pétition qui nous a été lue correspond à un mouvement massif des étudiants ou à une minorité d'entre eux. Je n'ai pas non plus la réponse. Dans un CA qui a vocation à donner le ton et à fixer des caps, il me paraîtrait assez malheureux que l'on sursoie et que l'on diffère par trop une décision qui aiderait grandement au développement de l'IUP, toujours au sein de l'UPEC mais dans son rapprochement avec Marne-la-Vallée.

**M. MORET.**– Je voudrais intervenir sur deux choses. Pour rassurer les collègues, les transports en commun arrivent à Marne-la-Vallée. S'agissant de la construction même de ce projet, certes cela ne concerne pas directement l'IUP mais je voudrais rappeler que du point de vue de Paris Est Marne-la-Vallée, l'IFU a une histoire récente. L'intégration de l'IFU dans l'Université date de quelques années. Avant l'IFU, il y avait l'Urbanisme à Marne-la-Vallée. Il se trouve que c'était dans l'UFR que je dirigeais à l'époque. C'est un processus de construction encore en cours chez nous. J'enseigne à l'IFU alors que je suis Historien. Nous ne sommes pas dans le cadre de quelque chose de figé ni de définitif mais dans le cadre de la construction encore en cours d'un projet. De notre point de vue, ce ne sont pas deux blocs qui se présentent l'un face à l'autre mais plutôt un processus en cours, avec de nombreux échanges. On parlait tout à l'heure de nos collègues Géographes et d'autres choses se passent à côté. La ville n'est pas que l'urbanisme. Cet aspect est important.

Deuxième point, je crois que je suis assez bien placé pour parler de l'idée qu'il n'y a pas de feuille de route tracée par le Président de l'Université de Paris Est Marne-la-Vallée sur des décisions à prendre. Il y a un constat partagé avec l'équipe de direction de Créteil sur notre mission. Nous nous sommes présentés devant nos électeurs sur le fait qu'il nous semblait opportun de réfléchir à la construction d'une organisation, d'une pérennisation et d'un

développement de l'offre universitaire dans l'Est francilien et que notre mission commune était là. Dans le cadre du PRES Université Paris-Est, nous avons fait le choix commun de dire qu'il était important qu'il y ait une relation privilégiée entre les deux universités. Peut-être est-ce moins marquant pour vous mais pour nous, la coexistence au sein du PRES Paris-Est de tutelles qui ne sont pas toutes du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mais également d'autres Ministères pose un problème. C'est l'intérêt de notre construction. Nous avons de très bonnes relations avec l'École des Ponts, avec l'IFFSTAR, etc., mais nous avons également la nécessité de développer à côté de ce Pôle « dur » un Pôle universitaire. C'est la raison pour laquelle notre politique est très clairement de faire tout ce que nous pouvons avec Créteil mais là encore, nous n'avons pas signé de mandat de fusion acquisition. Nous n'en avons pas les moyens et les petits poissons mangent rarement les gros !

**M. LE PRESIDENT.**– Merci Frédéric. Il était important de le préciser.

**M. FALL.**– Pour répondre à ce que vous venez de dire, c'est une mobilisation en juillet. Il y a la problématique du calendrier. C'est un petit rassemblement que vous avez vu aujourd'hui, d'étudiants motivés sur la question de ce déplacement géographique. Néanmoins, 65 pétitions ont été signées par des étudiants. Je les ai ici.

**M. LE PRESIDENT.**– Ce sont 65 signatures et non 65 pétitions.

**M. FALL.**– Tout à fait. Je pourrais vous les transmettre. Au-delà de ce collectif, l'UNEF n'exclut pas de s'associer pleinement à ce collectif sur la question de ce déplacement géographique ni de faire un travail à la rentrée auprès des étudiants sur cette question.

Pour revenir sur les objectifs, je pense qu'il est important de pouvoir se projeter sur les objectifs au long terme de ces déplacements géographiques. On en parle depuis un moment. Cela soulève beaucoup de problématiques et d'inquiétudes des étudiants, qui sont légitimes. Ce n'est pas une minorité d'étudiants qui s'exprime sur cette question mais un bon nombre d'étudiants touchés par cette question. Certains d'entre eux, notamment ceux qui se mobilisent aujourd'hui, ne seront pas particulièrement touchés par ce déplacement mais il y a également la problématique de ceux qui viendront après et de l'adaptation de ces étudiants à ce nouveau contexte. Par ailleurs, les inquiétudes qu'ils soulèvent sont assez prenantes. J'entends bien toutes les réponses que vous avez apportées. Je pose encore les questions sur

la table car je pense qu'elles sont légitimes et qu'elles suscitent encore de l'interrogation, qu'il s'agisse de la question de l'encadrement ou de celle des enseignements.

Encore une fois, il y a eu ces problématiques mais je reviens plus particulièrement sur la question des modalités concrètes d'attribution des diplômes, pour tout ce qui touche aux formations et aux diplômes en tant que tels. Dans l'éventualité d'un futur rapprochement beaucoup plus fort, qu'en sera-t-il de ces modalités ? Seront-elles dépendantes de celles de l'UPEC qui sont appliquées actuellement ? S'agira-t-il d'un autre dispositif ? Ces questions se posent également.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous avons bien dit que l'IUP restait à l'UPEC. Quelque part, les éléments de diplômes et autres restent ceux de l'UPEC. C'est important à prendre en considération.

Vis-à-vis des étudiants, nous avons regardé quelle était la provenance des étudiants et en particulier de leur Baccalauréat. Je vais vous donner les chiffres pour 2009, 2010 et 2011. Sur les 292 étudiants inscrits en M1 et en M2, 19 venaient du Val-de-Marne, 6 de la Seine-et-Marne, 24 de Paris, 39 des autres régions d'Ile-de-France, 172 de province et des DOM-TOM et 32 de l'étranger. On voit qu'il y a plus d'étrangers que d'étudiants du Val-de-Marne.

Je passe 2010 car c'était en plus une année creuse ; il n'y en avait plus que 4 %. En 2011, c'était un peu plus. 26 étudiants venaient du Val-de-Marne, 8 de Seine-et-Marne, 25 de Paris, 32 des autres parties de la région Ile-de-France, 144 de province et 21 de l'étranger. Au mieux, c'est 10 %. Je pense que sur ce point en tout cas, on est tout de même dans des éléments peu importants.

Concernant la pétition, Monsieur FALL nous a dit qu'il y avait 69 signatures. Je voudrais rappeler que les étudiants de l'IUP sont 256, en tout cas pour cette année. On voit que cela n'est pas énorme. Même parmi ces 69, nous savons (parce que nous l'avons regardé) quels étaient les étudiants en lien direct avec l'IUP. Il y en a 30, soit 10 %. On voit le rapport de force. Nous sommes en juillet mais on ne peut pas dire que ce soit une expression massive.

**M. FALL.**– C'est un mois où il n'y a quasiment plus d'étudiants. C'est la question de la pétition qui a été faite spécifiquement dans l'objectif du CA.

**M. LE PRESIDENT.**– Ce n'est pas tout à fait vrai. Elle existait déjà antérieurement.

**M. FALL.**– Elle a été accentuée précisément pour le Conseil d'Administration. Compte tenu du nombre d'étudiants, je suis d'accord pour dire que ce n'est pas un nombre conséquent mais

au vu de l'action qu'il y a pu y avoir derrière, sur 250 étudiants, c'est tout de même assez fort compte tenu des conditions dans lesquelles la pétition a été faite.

**M. LE PRESIDENT.**– Vous défendez, c'est normal. Nous prenons l'intervention de Catherine DEVILLE–CAVELLIN et nous vous proposerons ensuite des modalités pour voter.

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– Puisque nous sommes en train de faire les comptes, pourrait-on avoir le résultat du vote du personnel de l'IUP ? Vous avez dit qu'il y avait eu en 2011 une consultation de l'ensemble des enseignants et des personnels BIATOSS. Quel a été le résultat de cette consultation ? C'est la première question.

**Mme DUBOIS–MAURY.**– Je rappelle que cette consultation a eu lieu alors que l'IFU n'était pas encore en marche. Il constituait alors son Conseil d'Administration et sa direction, comme je l'ai rappelé. La procédure de concertation s'est faite uniquement à l'Institut d'Urbanisme. Il était un peu difficile de réfléchir à un projet collectif alors que nous étions tout seuls à réfléchir. Cela a permis à certains d'être un peu interrogatifs sur ce projet.

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– C'était un vote sur le déménagement et non sur le rapprochement.

**Mme DUBOIS–MAURY.**– Non. C'était sur le rapprochement entre l'IFU et l'IUP. 9 votes ont exprimé un avis positif, 11 votes ne l'ont pas été, il y a eu un vote blanc et les administratifs ont voté massivement pour puisqu'ils étaient 8 à voter pour et 3 à voter contre. Nous n'avions pas encore entamé notre concertation, que j'ai rappelée tout à l'heure, ni les auditions, etc.,

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– Nous sommes d'accord pour dire que le personnel,

**Mme DUBOIS–MAURY.**– Certains enseignants de l'Institut s'interrogeaient. Ils se disaient que l'on réfléchissait sur la maquette mais encore fallait-il entrer dans un processus de concertation avec d'autres. En parlant entre soi, on se pose évidemment de nombreuses questions. Aujourd'hui, comme le processus de concertation a eu lieu avec l'IFU, je crois que les chiffres seraient terriblement différents. On voit d'ailleurs que la pétition a été signée par 4 enseignants, alors que nous sommes 60 à l'IFU et à l'IUP.

**Mme DEVILLE–CAVELLIN.**– C'est une pétition au nom des étudiants. Les enseignants n'avaient pas à la signer, *a priori*.

**Mme DUBOIS–MAURY.**– Un enseignant qui l'a signée quitte l'UPEC pour Lyon, un autre part en retraite. Il y aurait deux enseignants–chercheurs en poste à l'IUP qui la soutiennent. Il faut

donner les vrais chiffres.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Peut-être s’agit-il de personnes isolées. Vous avez tout de même parlé de l’importance des SHS dans l’IUP, qui se distingue un peu de ce qui se fait à Marne-la-Vallée avec l’École des Ponts, les transports, etc. Je pense que c’est peut-être plus technique.

**M. MORET.**– Pas à l’IFU.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Non, pas à l’IFU mais c’est le contexte.

**M. MORET.**– Pas à Marne-la-Vallée. À l’École des Ponts, oui.

**Mme DUBOIS-MAURY.**– À Marne-la-Vallée, il y a un Département de Géographie.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– C’est dans l’Idex, dont nous avons parlé tout à l’heure et qui a d’ailleurs été « retoqué ».

**M. LE PRESIDENT.**– Pour des raisons de taille, nous l’avons encore vérifié il y a 48 heures avec le CNRS. Nous avons rencontré Monsieur FUCHS.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Revenons au projet, qui n’a pas été soumis à l’approbation du CA du l’UPEC. Il y avait deux Pôles, Ville et Santé. Toute l’Idex 2 portait sur tout ce qui pouvait être au croisement entre ces deux Pôles. Tout était argumenté en ce sens. Il s’agissait de faire émerger tout ce qui pouvait être au croisement de la Ville et de la Santé. On a, à une station de métro, le CHU Henri Mondor et l’Institut d’Urbanisme de Paris, dont l’origine est tout de même le souci hygiéniste, avec les conséquences sur l’organisation de la ville mais c’était en lien avec la santé et la population. On a donc là tous les outils pour développer précisément ce qui sera au croisement de ces deux thèmes qui me paraissent intéressants et l’on n’utilise pas cette dynamique ni cet effet de rapprochement pour développer quelque chose à Créteil. On éloigne le Pôle Ville du Pôle Santé. C’est un peu étonnant, en termes de stratégie même de l’équipe actuelle de direction.

**M. LE PRESIDENT.**– Je ne vais pas revenir sur ces éléments. L’éloignement est tout de même relatif. La distance entre l’UPEC et Marne-la-Vallée est de 15 kilomètres. Monsieur SERNE le disait, ce ne sera peut-être qu’à 10 minutes ou à un quart d’heure en transport en commun en 2018. Il me paraît important de regarder ce que l’on souhaite pour l’avenir. Il est essentiel dans cette affaire de voir quel est l’avenir pour cette Université. Vous l’avez dit vous-même dans votre titre : *Construisons l’avenir de l’UPEC*. Que voulez-vous pour construire l’avenir de

l'UPEC ? Veut-on rester sur ce que l'on est et se figer sur la ville de Créteil, alors que les choses explosent par ailleurs ou a-t-on de l'ambition ? C'est votre choix. Avez-vous de l'ambition pour cette Université ? Il s'agit de répondre à la question de savoir pourquoi cette Université existe, c'est-à-dire pour développer l'enseignement supérieur et la recherche. C'est la vraie question. On me dit qu'il n'y a pas eu suffisamment de débats ni de discussions. Nous vous avons en tout cas montré ici qu'il y a eu un débat et une discussion. Après, comment fait-on ? Met-on simplement le CA devant les faits accomplis, auquel cas c'est une pièce d'enregistrement ou en fait-on un lieu de débats stratégiques ? Je veux que ce CA soit stratégique et qu'il nous donne des directions et non que l'on arrive simplement en bout de course, auquel cas ce sera beaucoup moins intéressant.

J'entends qu'il faut peut-être encore débattre, notamment au niveau du Conseil Scientifique et du CEVU, avec les limites que j'ai mises. Que débattera-t-on au niveau du CS et du CEVU ?

Nous faisons les propositions suivantes :

- *Le Conseil d'Administration de l'UPEC approuve le projet d'installation de l'Institut d'Urbanisme de Paris dans le nouveau bâtiment Bienvenue du campus de la Cité Descartes du PRES Paris-Est.* C'est le premier point. Le Conseil d'Administration dit qu'il veut aller de l'avant vis-à-vis de ce projet.

- *Le Conseil d'Administration de l'UPEC mandate la présidence de l'Université, la direction de l'IUP et la direction du Lab'Urba pour conduire les réflexions (nous vous avons entendus, il faut encore que l'on conduise des réflexions) et mettre en œuvre les opérations nécessaires à l'installation de l'IUP à la Cité Descartes, tant sur ses aspects pédagogiques (ce qui implique des discussions au niveau du CEVU), scientifiques (ce qui implique des discussions au niveau du CS), administratifs (on reviendra au niveau du CA) et organisationnels (on reviendra au niveau du CT).* Néanmoins, on a tout de même besoin d'un mouvement pour aller de l'avant.

- Nous avons également entendu la position du maire de Créteil, qui n'est pas véritablement heureux et nous pouvons le comprendre, du fait de ce déplacement de l'Institut d'Urbanisme. Je l'entends. Je l'ai vu et nous avons discuté de nombreuses choses. La seule chose pour laquelle il était contre, c'était cela. Par conséquent, *le Conseil d'Administration de l'UPEC mandate la présidence de l'Université pour élaborer et porter un*

*projet de réoccupation des locaux actuels de l'IUP en exploitant à son maximum le potentiel immobilier et stratégique du bâtiment, au service des collectivités territoriales.*

Ce sont les propositions que nous faisons. Je voudrais à présent vous entendre réagir.

**Mme KRUSZYNSKA.**– Le problème est que nous n'avons pas eu ces propositions en amont, une semaine avant. Pour discuter avec mon organisation syndicale, j'ai besoin d'avoir le retour de ma section CGT à l'UPEC. Il n'est pas évident de rendre un avis à chaud. Il faut avoir un mode de fonctionnement plus loyal et avoir les informations plus en amont, afin que nous arrivions avec des avis motivés, comme cela se passe souvent dans les IRP des entreprises privées. Normalement, on devrait donner les informations plus en amont.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– C'est ce que nous avons demandé. Nous avons été prévenus une semaine à l'avance que ce point était à l'ordre du jour.

**M. LE PRESIDENT.**– C'est logique. Tu ne peux pas nous reprocher cela. Que les documents aient évolué, je l'entends.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Tu as dit toi-même que ce dossier aurait pu passer en janvier. Vous le saviez.

**M. LE PRESIDENT.**– Toi aussi. Cela a été débattu durant la campagne. Tu étais au Conseil d'Administration et tu as entendu les discussions sur l'Idex. Tu savais très bien que c'était dans les cartons. Il ne faut pas faire celle qui découvre les choses. À un moment donné, la question est de savoir si l'on bloque l'université. Votre vote sera important. Veut-on encore perdre trois mois ou veut-on aller de l'avant ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– De toute façon, nous n'avons pas les pouvoirs de bloquer l'Université, avec nos deux voix. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'amplifier l'importance du vote d'aujourd'hui. On ne va pas bloquer l'université.

**M. LE PRESIDENT.**– Si l'on vise la rentrée de septembre 2013, il y a tout de même de petites choses à faire, en particulier pendant tout le mois de septembre. Je rappelle que le prochain CA aura lieu le 28 septembre. On perdrait déjà deux mois plus un mois de travail. Ce n'est pas anodin.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– C'est donc bien un processus terminal. On décide,

**M. LE PRESIDENT.**– Non. Ce n'est pas terminal. Je prends la peine de dire que l'on traite des aspects pédagogiques, scientifiques, administratifs et organisationnels. Cela veut tout de

même dire des choses.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Il n'y en a pas*). Je vous propose de voter.

*Madame FOURES rappelle les procurations.*

**M. LE PRESIDENT.**– Je vous propose de procéder avis par avis.

*Monsieur le Président soumet l'avis n° 1 au vote : Le Conseil d'Administration de l'UPEC approuve le projet d'installation de l'Institut d'Urbanisme de Paris dans le nouveau bâtiment Bienvenue du campus de la Cité Descartes du PRES Paris Est. 3 voix contre,*

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Nous avons demandé le report et Madame PIERRE n'est pas là.

**M. CUESTA.**– Elle va voter, elle est représentée.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous sommes dans le vote. **1 procuration contre, 2 abstentions, 1 procuration abstention. Monsieur SERNE ne prend pas part au vote.**

*Monsieur le Président soumet l'avis n° 2 au vote : Le Conseil d'Administration de l'UPEC mandate la présidence de l'Université, la direction de l'IUP et la direction du Lab'Urba pour conduire les réflexions et mettre en œuvre les opérations nécessaires à l'installation de l'IUP à la Cité Descartes, tant sur ses aspects pédagogiques, scientifiques, administratifs et organisationnels. Aucune voix contre, aucune procuration contre, 6 abstentions, 2 procurations abstentions.*

*Monsieur le Président soumet l'avis n° 3 au vote : Le Conseil d'Administration de l'UPEC mandate la présidence de l'Université pour élaborer et porter un projet de réoccupation des locaux actuels de l'IUP en exploitant à son maximum le potentiel immobilier et stratégique du bâtiment. Aucune voix contre, aucune procuration contre, 5 abstentions, 2 procurations abstentions.*

Dans tous les cas, je peux vous dire que nous débattons à nouveau du dossier en CS et en CEVU. Nous le proposerons et nous referons des points réguliers.

## **2.2. SATT Ile-de-France Innov : principes de la convention**

Je vais dans un premier temps faire un rappel historique de la Société Accélétratrice de Transfert Technologique Ile-de-France Innov et vous présenter les éléments de contexte. Bernard JACQUET vous fera ensuite une présentation pour vous expliciter la manière dont les

choses avancent. François DES PORTES est également présent, qui représente la SATT Ile-de-France Innov et qui pourra répondre aux questions que vous pourriez lui poser, afin d'avoir un autre avis et une autre manière de voir les choses. C'est vraiment important.

Cette SATT Ile-de-France Innov est née dans le cadre des projets d'Investissements d'Avenir et d'une réponse à un appel d'offres qui associait plusieurs établissements, dont Sorbonne Paris Cité, le PRES Paris Est, l'Université de Cergy, l'INSERM et le CNRS. Cette société est stratégiquement importante, Bernard le rappellera. Dans certains domaines, cela représente une bonne partie de l'Ile-de-France, d'où son nom. Par ailleurs, cela représente également des éléments importants au niveau national dans certains secteurs. Nous avons participé dans le cadre de tout le travail réalisé en particulier par Bernard JACQUET autour de la valorisation au niveau de l'Université. Ce projet a été retenu parmi d'assez nombreux projets. Je ne me souviens plus exactement des titres mais cinq projets avaient été retenus en première vague et quatre autres sont ensuite venus en deuxième vague. C'est dire que ce projet a d'emblée été de qualité et a été reconnu.

Ensuite, la Société d'Accélération de Transfert Technologique a nommé un Président ou un Directeur Général et un Président ou un Directeur Général adjoint, qui met en œuvre cette SATT dont nous verrons les statuts, pour lui permettre de travailler. Elle a été créée au mois de février de cette année et il a été convenu, pour lui permettre de travailler, que des accords-cadres devaient être signés entre cette société, le PRES d'une manière générale, les établissements et l'UPEC. C'est dans ce cadre que tout un travail a été effectué, qui nous amène aujourd'hui à devoir vous présenter l'état actuel des discussions qui ont pu avoir lieu. Nous vous avons envoyé la fois dernière une mouture, qui avait déjà été l'objet de nombreux débats mais qui a encore un peu évolué durant la semaine.

J'ai demandé à Bernard JACQUET de présenter le cadre général puis les aspects plus particuliers et notamment les dernières évolutions. Bernard, je te passe la parole.

**M. JACQUET.**– Bonjour. Luc HITTINGER a déjà bien présenté, il y aura donc des redites. Je souhaitais dans un premier temps vous rappeler le PIA puis le projet de la SATT et vous dire pourquoi nous avons besoin d'un accord-cadre entre la SATT et l'UPEC et ce que contient cet accord-cadre, avec les dernières évolutions des négociations.

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, l'objectif était de :

- Construire des Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie pour regrouper les structures de valorisation et monter en professionnalisme.
- Constituer des portefeuilles de brevets.
- Financer les opérations de maturation et de preuve de concept, ce qui est l'un des éléments très nouveaux dans le paysage français.
- Valoriser le portefeuille de brevets ainsi constitué par des transferts de concession de licence à des sociétés existantes ou à des sociétés à créer, ce que l'on appelle classiquement les *start-up*.

Au niveau du PIA pour ce programme, 900 M€ avaient été proposés pour la création de dix SATT. Les conditions d'éligibilité dans le dossier étaient :

- Le transfert des activités de valorisation (hors contrat de recherche) à la SATT créée, en totalité pour ce qui est des Universités et de façon partielle pour les Organismes de recherche, dans la mesure où ceux-ci ont un périmètre national qui ne couvre pas forcément le périmètre des SATT.
- La suppression des structures dont l'activité était transférée à la SATT.
- La production d'un plan d'affaires permettant un autofinancement de la société au bout de dix ans.

Nous allons maintenant nous focaliser sur le projet de la SATT Ile-de-France Innov. Ce projet rassemble cinq actionnaires dits A, c'est-à-dire des actionnaires institutionnels, les actionnaires de type B étant l'État. Dans le cadre de la SATT Ile-de-France Innov, les actionnaires institutionnels sont :

- Le PRES Sorbonne Paris Cité
- Le PRES Université Paris-Est
- L'Université de Cergy
- Le CNRS
- L'INSERM.

Cela représente 7 000 Équivalents Temps Plein chercheurs et un budget de recherche de 675 M€, c'est donc un périmètre assez important, avec trois domaines principaux :

- Le domaine des Sciences de la Vie, avec 12 % des laboratoires français présents sur le

périmètre de la SATT et cinq domaines prioritaires : le diagnostic et les dispositifs médicaux, les biothérapies, parmi lesquelles tout ce qui concerne le vaccin, les immunothérapies et les thérapies cellulaires, la télémédecine, l'imagerie médicale et les outils pour le développement de médicaments. C'est tout ce qui concerne la bio-informatique. Dans le projet tel qu'il avait été construit, il était envisagé que ce domaine représente 60 % de l'activité de la SATT.

- Le domaine Environnement, Urbanisme et Aménagement, avec un nombre assez important de secteurs ciblés, dont celui de l'eau au sens très large, avec l'assainissement, le traitement et la gestion de l'eau ; le stockage et la gestion des déchets, y compris tout ce qui concerne le stockage du CO<sub>2</sub> ; les nouvelles énergies et les nouvelles ressources ; les éco-productions, notamment tout ce qui concerne la chimie verte, l'amélioration des process en chimie ; tout ce qui concerne le transport et tout ce qui concerne la métrologie, la réglementation et la certification, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'instrumentation qui sera développée dans le cadre des activités dans ce secteur. Ce secteur représente normalement 30 % des activités de la SATT, tel que cela avait été envisagé dans le projet.

- Le secteur des Sciences Humaines et Sociales. Je crois que notre projet était le seul projet de SATT comportant un secteur Sciences Humaines et Sociales, ce qui était assez innovant : les industries culturelles et le patrimoine ont été ciblés, sachant qu'il existe un fort potentiel dans ce domaine (notamment à Cergy), ainsi que les méthodes et outils innovants pour l'ingénierie pédagogique. C'est un vrai challenge car il y a tout à faire pour arriver à caractériser ce qu'est une innovation SHS et quel modèle mettre en place pour la valoriser.

Le projet a été soumis dans le cadre du PIA. Nous n'étions pas du tout attendus. À la surprise de tout le monde, y compris nous-mêmes, nous avons été retenus dès la première vague parmi les cinq SATT qui ont été labellisées.

S'agissant des moyens, 1 M€ nous ont été donnés pour la dotation du capital de la SATT, c'est-à-dire que l'Etat nous a donné les moyens d'être actionnaires. Environ 64 M€ de fonds de maturation sur dix ans ont été donnés à la SATT. C'est une enveloppe conséquente qui permettra de faire beaucoup de choses. L'Assemblée Générale constitutive de la SATT a eu lieu le 26 janvier 2012 et l'immatriculation a été faite en février.

Pour avancer et pour pouvoir lancer non seulement les dépôts de brevets mais surtout ces

fameuses opérations de maturation, il est nécessaire de construire un accord-cadre avec la SATT, qui permette de préciser à la fois le périmètre d'activité de la SATT, les relations entre la SATT et les institutions qui sont tutelles et laboratoires, employeurs donc propriétaires de la propriété intellectuelle, et le périmètre exact d'intervention de la SATT.

Nous rentrons dans le vif du sujet, à savoir l'accord-cadre. Un premier projet d'accord-cadre vous a été soumis courant avril. Depuis avril, nous avons passé de nombreux week-ends à le retravailler, à préparer les négociations et à le faire évoluer pour arriver au projet que nous allons vous présenter aujourd'hui. Je vais vous parler des points qui paraissent essentiels dans cet accord-cadre, c'est-à-dire ce qui relève du périmètre d'activité de la SATT, de la gestion de la propriété intellectuelle et de sa valorisation, du partage des revenus et de la clause d'efficacité de la mise en œuvre de l'accord-cadre.

En ce qui concerne le périmètre de la SATT, la version initiale que vous aviez reçue montrait qu'il y aurait un gros travail de négociation à faire, puisque l'accord-cadre revendiquait pour la SATT un périmètre qui intégrait toutes les activités allant du montage de projets de recherche collaborative, notamment avec l'industrie mais pas uniquement, jusqu'au dépôt de brevets et la maturation et la valorisation des titres de PI. La première grande négociation a eu lieu en plusieurs étapes, jusqu'à récemment et elle a consisté à recentrer le périmètre d'activité de la SATT sur son cœur de métier et tout simplement sur ce qui était dit dans le projet et ce sur quoi les établissements s'étaient engagés, à savoir une définition de la valorisation qui est la détection, la protection et la défense par dépôt de titres de propriété intellectuelle, la maturation et le transfert de technologie sous forme de concessions de licence. Nous avons centré la définition de la valorisation sur ces points et nous avons réussi, avec d'autres, à exclure la gestion des plates-formes technologiques, tout ce qui est lié au contrat CIFRE, au programme PCRD, au projet ANR, à l'exception des ANR émergents, tout simplement parce que la vocation de l'ANR Émergence étant de financer de la maturation de brevets, c'est dans le cœur de métier de la SATT.

Plus généralement, nous avons pu exclure les partenariats non directement liés à de la valorisation. L'enjeu le plus important pour les établissements était de pouvoir garder la main sur l'initiation de partenariats de recherche avec des tiers industriels. C'est ce que l'accord-cadre nous permet aujourd'hui, sachant évidemment que nous devons nous attacher à faire en sorte que ces accords que nous monterons avec des tiers industriels ne préemptent pas la

propriété intellectuelle qui pourrait être valorisée par la SATT. Le schéma est de s'appuyer sur la SATT, dès lors que ce sera nécessaire, comme une force pour bâtir les négociations.

Comme vous avez pu le voir, un deuxième point dans l'accord-cadre était l'existence de deux types de périmètres, exclusifs *versus* non exclusifs. L'exclusivité correspond aux conditions qui étaient requises dans le Programme d'Investissements d'Avenir et cela correspond également à ce qui avait été déposé dans le projet qui a été retenu. Cela revient en fait à donner à la SATT un droit de premier regard sur la prise de brevets, son développement et sa valorisation. La non-exclusivité revenait à dire que l'on utilisait la SATT lorsque l'on en avait besoin et que l'on ne l'utilisait pas lorsque l'on n'en avait pas besoin. La non-exclusivité entraîne clairement le fait que c'est une relation distendue avec la SATT, qui n'est pas réellement du type « gagnant-gagnant ». L'enjeu, en tout cas pour l'établissement, est bien évidemment de pouvoir bénéficier de tous les potentiels de la SATT et de son fonds de maturation. Il est évident que lorsque l'on est en périmètre non exclusif, il ne faut pas s'attendre à avoir un grand soutien ni un grand investissement de la SATT pour toute la maturation.

L'objectif de l'UPEC était donc d'être en exclusif. La négociation a également permis de conserver la possibilité de déposer et de valoriser des brevets en dehors de la SATT, lorsque celle-ci décidait de ne pas déposer, dans son droit de premier regard.

Il y a ensuite tout ce qui concerne la gestion de la propriété intellectuelle. L'accord prévoyait bien que la PI appartenait aux tutelles et aux employeurs des chercheurs, ce qui est normal et habituel. Les propriétaires accordent une licence exclusive et cessible avec un droit de sous-licencier à la SATT. C'est le modèle imposé par le Ministère. Les frais de propriété intellectuelle et de défense du portefeuille de brevets sont pris en charge par la SATT, ainsi que les frais de commercialisation.

Sur ce point, la négociation a porté sur quelque chose que demandait la SATT au début, qui était d'avoir également la main sur la cession à proprement parler des titres de propriété intellectuelle, sans que les tutelles propriétaires n'aient rien à dire. Nous avons eu une petite négociation pour faire en sorte que les tutelles propriétaires de la PI aient à se prononcer en cas de cession. Quelle est la différence entre cession et concession de licence ? Dans le cas de la cession, on donne le droit de propriété intellectuelle aux partenaires et l'on n'est plus propriétaire du brevet. En revanche, la concession de la licence est un droit d'exploitation et

l'on reste propriétaire de la PI.

Le deuxième point a porté sur le fait que les établissements gardaient la main sur le montage et la négociation des contrats de copropriété. Souvent, un brevet n'est pas lié à un seul inventeur ni à un seul laboratoire. Il y a plusieurs inventeurs et plusieurs laboratoires, il faut donc répartir les parts de copropriété entre toutes les tutelles parties prenantes du brevet, ce qui est un travail assez lourd, assez complexe et en même temps stratégique pour les établissements. Nous gardons la main sur le fait de monter ces contrats, à la demande de la SATT. En revanche, pour le bon fonctionnement et le dynamisme de la SATT, nous sommes assujettis à un délai pour mettre en place ces contrats de copropriété, au-delà duquel la SATT reprend la main et finalise les contrats.

Il y avait ensuite une clause dite d'efficacité et de mise en œuvre, qui a nécessité beaucoup de négociations jusqu'à très récemment. Cette clause oblige les établissements à signer les contrats que la SATT nous propose, dans un délai de 60 jours, allongé à 90 jours pendant les congés d'été. Ce délai était beaucoup plus court dans la première version. Une première négociation a permis de l'allonger. Si les établissements ne signent pas dans ce délai, ils sont assujettis à une pénalité.

Bien évidemment, les établissements ne pouvaient pas accepter telle quelle ce genre de clause. Les négociations ont permis d'aboutir à trois améliorations notables. Il faut bien comprendre que cette clause est importante car c'est ce qui garantit l'efficacité de la SATT dans sa négociation avec les partenaires sur des sujets très difficiles à négocier. Nous pouvions comprendre la clause, nous avons toutefois demandé une limitation du montant de la pénalité au coût complet des dépenses engagées par la SATT pour l'élaboration de la commercialisation du projet ou à 5 % du montant total du projet, sachant que la pénalité minimale initialement demandée était de 30 k€.

Le deuxième point d'amélioration a été le fait d'acter la possibilité de refuser de signer un contrat si celui-ci porte atteinte au statut de l'établissement ou s'il est susceptible d'entraver l'activité et la mission de l'établissement public. C'est à mon avis le point le plus important. Nous ne sommes pas obligés de signer un contrat dont l'exécution entraînerait des problèmes logistiques, financiers, voire de valeurs morales.

Le troisième point est la nécessité de soumettre la mise en application d'une telle pénalité, si

l'on devait avoir une pénalité, à la validation par le Conseil d'Administration de la SATT et cela au cas par cas.

S'agissant du partage des revenus d'exploitation, c'est un modèle un peu complexe. Je tiens à préciser que l'accord-cadre est un document confidentiel, notamment en ce qui concerne ces aspects. Certaines informations, dont celles que je vais vous présenter maintenant, sont relativement confidentielles par rapport à la stratégie commerciale de la SATT et à ce qu'elle pourra faire. Comme nous sommes à l'intérieur de la Maison, nous pouvons en parler mais il ne faut pas en parler à l'extérieur.

Le modèle de répartition des revenus correspond d'abord à un remboursement des frais engagés par la SATT plus 5 % des revenus qui seront versés immédiatement aux établissements pour paiement d'une prime aux chercheurs et cela tant que les revenus n'auront pas permis de rembourser les sommes engagées. Par la suite, on aura le versement d'une partie des revenus nécessaires à payer ce que l'on appelle la prime d'intéressement des chercheurs, prévue par le Code de la Propriété Intellectuelle. Le solde restant est partagé entre la SATT et les établissements, selon des modalités qui évolueront au cours des dix premières années de vie de la SATT. Les 36 premiers mois, 80 % du solde resteront à la SATT et 20 % seront répartis entre les copropriétaires des inventions. Du 37<sup>e</sup> au 72<sup>e</sup> mois, on aura deux cas de figure :

- Si les montants investis par la SATT sont supérieurs à 50 k€, 80 % du solde reviendront à la SATT et 20 % reviendront aux copropriétaires.
- Si les montants investis sont inférieurs à 50 k€, on aura un partage à hauteur de 50/50 des revenus entre la SATT et les copropriétaires.

Au-delà du 72<sup>e</sup> mois, c'est un partage à hauteur de 50/50 entre la SATT et les copropriétaires.

Ensuite, un deuxième type de revenu est possible. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons négocié pour pouvoir garder la main sur le montage de contrats de recherche partenariale avec des tiers industriels mais bien évidemment, de par l'activité de la SATT, celle-ci aura certainement un grand nombre d'opportunités pour mettre en place et nous proposer des contrats de recherche partenariale. Elle agira dans ce cadre comme un porteur d'affaires. Dans ce cas, une modalité de partage des revenus est prévue. La première chose

est que la SATT s'engage sur le fait que les contrats qu'elle nous proposera auront une tarification minimale correspondant au coût complet hors amortissement de l'activité de recherche, majoré de 20 %. Les revenus pour l'établissement correspondront donc bien évidemment au coût complet du projet hors amortissement plus 10 % de cette marge, les autres 10 % allant à la SATT. Si la marge est supérieure à 20 %, le surplus restera à la SATT jusqu'à hauteur de 200 % au coût complet.

La durée de l'accord-cadre et les conditions de résiliation ont également été négociées. L'accord-cadre restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022, ce qui correspond aux dix années du Programme d'Investissements d'Avenir. Il existe une possibilité de résilier le contrat au bout de trois ans, puisque l'État se prononcera alors sur le renouvellement ou non de la SATT, suivant les résultats qu'elle aura atteints. Lorsque l'État se sera prononcé, dans trois ans, il y aura la possibilité de résilier le contrat avec un préavis de six mois.

Il existe également une possibilité de résilier le contrat en cas de modification des modalités de partage des revenus, sachant que cela n'a aucune chance d'arriver dans les trois premières années.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci Bernard. Y a-t-il des questions ?

**M. FRETIGNE.**– Je souhaiterais avoir un point de précision. Est-ce le PRES qui est actionnaire ?

**M. JACQUET.**– Oui.

**M. FRETIGNE.**– Je suppose que chacun des établissements du PRES signera un accord-cadre avec la SATT.

**M. DES PORTES.**– Les actionnaires sont les deux PRES UPE et Sorbonne Paris Cité, en direct l'Université de Cergy-Pontoise et en direct l'INSERM et le CNRS. Dans le cadre de la contractualisation avec l'État et l'ANR sur ce projet, un certain nombre de documents ont été signés, à savoir les statuts de la société et un document qui s'appelle la convention bénéficiaire, assortie d'un certain nombre d'annexes, qui précisaient quasiment 90 % de cet accord-cadre. Pour autant, comme ce sont les PRES qui sont actionnaires dans notre SATT, à la différence des quatre autres SATT du périmètre, les PRES se sont engagés sur un certain nombre de choses alors qu'ils ne pouvaient en fait pas le faire, notamment pour ce qui concerne la propriété intellectuelle. Ils n'étaient pas en capacité de s'engager pour le compte

des établissements qui le composent sur la délégation de la PI auprès de la SATT ni sur le périmètre des unités dont la SATT allait se charger. C'est la raison pour laquelle il y a ces accords-cadres communs aux huit établissements de Sorbonne Paris Cité. Les Conseils d'Administration de cinq établissements ont déjà validé cet accord-cadre la semaine dernière et il y a deux semaines, ce sont Paris 5 Descartes, Paris 7, Paris 13, Paris 3 et l'Institut de Physique du Globe qui l'ont validé. Cet accord-cadre est tripartite entre l'établissement, le PRES et la SATT. Ce sont exactement les mêmes accords mais à chaque fois ils sont tripartites.

La même chose est en train de se dérouler pour le PRES Paris-Est. Les accords-cadres seront tripartites entre l'Université de Créteil, le PRES Paris-Est et la SATT. Ce seront les mêmes accords-cadres entre les différentes composantes du PRES Paris-Est.

Lorsque vous lisez l'accord-cadre dans le détail des articles, vous voyez un certain nombre de références selon l'annexe 3 de la convention bénéficiaire car tout cela découle en fait des engagements qui ont été imposés par l'État pour toutes les SATT et qui en sont la traduction juridique et contractuelle pour les établissements qui composent la SATT. Notre SATT ici a 18 établissements, nous serons donc amenés à faire 18 accords-cadres, que nous espérons similaires entre eux en tous points mais qui ne le seront pas forcément. En tout cas, ils le seront par bloc. C'est la raison pour laquelle cela a pris du temps, pour arriver à trouver des points communs d'agrément entre tout le monde au sein du PRES de Paris-Est et en déclinaison des accords passés avec l'État et l'ANR.

**Mme FAURE.**– J'avais une question sur les statuts de la société. Je n'ai rien trouvé. Pourrait-on en avoir communication ?

**M. DES PORTES.**– Il n'y a aucun problème pour que les statuts soient communiqués. Ils ont été imposés par l'État et sont communs à toutes les SATT. Si vous tapez « Statuts SATT » sur Internet, vous trouverez une version des statuts, qui était celle de l'ANR et qui s'approche à 99,9 % de nos statuts.

Tout un travail a été réalisé avec Créteil sur la précision de ce que la SATT allait faire dans les statuts imposés par l'État. L'État disait que la SATT devait faire toute la valorisation dans un périmètre large or il se trouve que certaines SATT ont des modèles un peu différents. La SATT d'Alsace par exemple fera toute la gestion des contrats ANR, des PCRD et des CIFRE.

Après en avoir discuté entre nous pour trouver quel était le meilleur modèle économique pour notre SATT qui regroupe 18 établissements, il a été décidé que nous ne ferions pas cela. C'est la raison pour laquelle cela a pris un peu de temps entre février et début juillet pour arriver à préciser dans la finesse ce que la SATT allait faire dans les trois années, voire dans les dix années à venir si nous sommes renouvelés par l'État.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Il faut déjà vous féliciter car on voit que l'on partait de loin et qu'il y a eu une très grande négociation mais avec qui exactement ?

**M. JACQUET.**– Avec la SATT.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Qui est la SATT, concrètement ?

**M. JACQUET.**– C'est son PDG.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Qui est son PDG ?

**M. JACQUET.**– Gilles RUBINSTEIN.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Quel est son statut ? Est-ce une société anonyme ?

**M. JACQUET.**– C'est une société par actions simplifiées. Le Ministère a imposé de faire un process de recrutement qui garantissait le fait d'aller chercher la meilleure personne. Ce process de recrutement a été choisi par les administrateurs de la SATT. Il a consisté à utiliser des cabinets de « chasseurs de têtes », qui ont cherché différents profils. Il y a eu ensuite tout le process consistant à retenir des candidatures et à auditer des personnes, avec les administrateurs de la SATT. Il s'agissait pour nous de Bernard SAINT-GIRONS, qui était présent à l'audition.

**M. LE PRESIDENT.**– Il y a deux types d'administrateurs dans la SATT :

- Les administrateurs de type A, qui représentent les établissements directement concernés.
- Les administrateurs de type B, qui sont les représentants de l'État.

Dans mon souvenir, c'est 50/50.

**M. DES PORTES.**– Non, il y a huit représentants académiques et quatre de l'État.

**M. JACQUET.**– L'État a un droit de veto.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– C'est donc un ingénieur brevet ?

**M. JACQUET.**– Gilles RUBINSTEIN est un ancien Normalien, Biologiste, qui a fait toute une partie de sa carrière chez L'Oréal puis dans d'autres entreprises. Avant de postuler pour la

SATT, il était responsable de la Fondation Pierre-Gilles de GENNES.

**M. LE PRESIDENT.**– ... Donc du RTRA du même nom.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Combien y a-t-il de personnes actuellement dans la SATT ? Il y a un travail conséquent.

**M. DES PORTES.**– Nous avons été créés il y a deux mois. Avant la signature de ces accords-cadres, nous ne pouvions pas intervenir légalement, c'est-à-dire que nous existions juridiquement mais nous n'avions pas d'activité possible. Nous sommes quatre. Nous devons être dix à la fin de l'année et vingt à la fin de l'année prochaine.

Pour en revenir à votre question sur la négociation, nous ne sommes pas dans le cadre d'une négociation avec un tiers que nous ne connaissons pas. Comme je vous l'ai dit, un corpus de textes nous était imposé par l'État mais il était suffisamment succinct pour nécessiter un certain nombre de précisions, afin que nous soyons opérationnels et que nous nous entendions bien sur la méthode. Il y a eu un très grand nombre de réunions entre les différents porteurs du projet car ce ne sont pas des externes. L'UPEC comme Paris 5, etc., ne négocient pas avec la SATT comme avec un tiers dont ils ne seraient pas partis. Ils sont certes actionnaires indirectement, *via* le PRES, mais c'est un dialogue constructif qui consiste à voir comment la SATT servira au mieux les intérêts des établissements. Nous ne sommes pas là pour faire du profit ou quoi que ce soit. D'ailleurs, dès que nous avons de l'argent qui rentre, notre obligation contractuelle est de le réinvestir dans les laboratoires. Nous ne sommes pas là pour dégager de l'argent. Tout ce qui rentre repart. Nous sommes un instrument un peu spécial. La « négociation » qui a eu lieu a consisté en phases de réunions pour préciser un certain nombre de textes et pour dire : « Sur tel aspect, les contrats ANR sont certes prévus dans les statuts mais nous pensons que vous serez plus performants si vous vous concentrez sur autre chose ». Il y a un an et demi, tout cela était non négociable car c'était dans le cadre du dépôt du projet, qui a été labellisé. Il n'y avait pas de marge de manœuvre. L'État nous aurait dit : « Ce n'est pas ainsi que nous vous avons labellisés, vous ne pouvez donc pas changer la règle ».

Pour d'autres aspects, certaines marges d'imprécisions ont nécessité que nous nous réunissions pour dire : « Voilà quelle doit être la précision. Voilà quel est notre intérêt et voilà quel est l'intérêt de la SATT. ». Ce n'était pas une négociation à couteaux tirés. Nous

pensions que c'était mieux ainsi et de ce fait, nous avons abouti à un texte finalement assez rapidement lorsque l'on pense que nous sommes dans un périmètre de 18 établissements. Nous avons réussi avec l'UPEC et nous réussirons pour tout l'UPE, vraisemblablement d'ici la fin de la semaine ou la fin de semaine prochaine, à faire une négociation avec 17 établissements en deux mois. Nous n'étions pas dans un cadre de négociation sur des enjeux critiques, comme on pourrait le concevoir avec un tiers. Nous étions tous du même avis qu'il fallait que cette SATT se construise pour faire gagner les établissements.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Est-ce une société privée ?

**M. DES PORTES.**– Oui, mais les actionnaires sont les établissements.

**M. JACQUET.**– Par rapport à une société privée, je pense que le principal enjeu était de faire en sorte que les moyens mis notamment pour la maturation, c'est-à-dire le fonds de maturation sous la responsabilité de la SATT, soient utilisés et gérés de telle façon que ce fonds de maturation existe encore dans dix ans et non qu'ils soient utilisés de façon à le consommer, ce que certains acteurs apprécieraient. L'enjeu était de faire en sorte que ce fonds de maturation existe encore et qu'il soit toujours aussi performant dans dix ans.

**Mme DE SUREMAIN.**– J'aurais deux questions. Vous nous avez bien expliqué la différence avec d'autres SATT comme celle de Strasbourg, avec la restriction du périmètre par rapport à celle de Strasbourg, pour laquelle un Comité de pilotage est prévu. Est-ce également prévu pour la SATT Ile-de-France ? Comment se passent le pilotage et la gouvernance ? Où cela se situe-t-il ? Je ne l'ai pas vu dans le document que nous avons eu.

Deuxième question, vous évoquez des conventions cadres éventuellement différentes pour les 18 établissements. Peut-on savoir sur quels points portent ces différences ? Qu'est-ce qui fait que l'on déclinerait différemment sur l'établissement ?

**M. JACQUET.**– Je pense que François DES PORTES est mieux placé que moi pour connaître l'ensemble des conventions cadres.

S'agissant du Comité de pilotage, je n'en ai pas entendu parler. Pour nous, il y a le Conseil d'Administration.

**M. DES PORTES.**– Il existe en fait un Comité d'investissement. C'est statutairement pour toutes les SATT. En quoi consiste le métier des SATT ? Nous faisons de la détection en partenariat avec les SAIC dans les laboratoires. Nous regardons si les idées sont valables,

nous déposons éventuellement un brevet, nous faisons de la maturation, c'est-à-dire que nous mettons des moyens dans les laboratoires pour que le prototypage se développe. Nous essayons ensuite de commercialiser le projet, qui a été sourcé depuis la détection et qui a reçu des financements, sous la forme de *start-up* ou de licence. C'est notre cœur de métier. Ce constituera 95 % de notre activité. Lorsque nous décidons de mettre de l'argent dans le laboratoire, le fonctionnement est celui-là et il nous est imposé par l'État. Nous montons le dossier et nous disons que nous avons besoin de 100 000, 200 000 ou 300 000 € au maximum, peut-être 350 000 € dans les cas les plus extrêmes, pour de gros projets en Santé. Nous disons quels sont les moyens, les objectifs et les résultats attendus. Nous montons ce projet et nous le soumettons à un Comité d'investissement qui va donner un avis. Ce Comité est composé au moins de 40 % de personnalités extérieures et de cinq à sept membres. Il émet un avis et dit que tel projet est bien et que le calibrage des moyens financiers est bon ou qu'il n'est pas bien et qu'il faudra le revoir. Si l'avis est positif, la demande d'investissement est transmise au Conseil d'Administration de la SATT, qui est représentée par un collègue académique et un collègue de l'État, qui validera l'investissement et qui donnera son accord pour mettre les moyens dans tel laboratoire pour faire telle maturation.

C'est cela, le Comité de pilotage. Il est dans les statuts de toutes les SATT. Cela ne varie pas par rapport aux autres SATT.

Pour répondre à votre deuxième question sur les différences entre les différents accords-cadres, la logique est celle d'un corpus commun et le plus large possible entre nos 18 établissements, sinon nous ne serions pas opérationnels. Nous essayons d'avoir le maximum d'éléments en commun pour que les processus soient standards pour les 18 établissements. Il est commun aux huit établissements de Sorbonne Paris Cité et il sera commun aux six établissements du PRES Paris-Est. Environ 10 % du projet de Paris-Est sont différents du projet de Sorbonne Paris Cité. Nous avons déjà 14 établissements sur 18 qui sont à peu près communs. Celui de Cergy sera également quasiment commun. Pour Paris-Est et pour Cergy, il y a une différence de taille sur laquelle Bernard JACQUET a insisté. Si le projet de contrat que l'on propose à l'établissement ne lui convient pas, il a le droit de le dire si c'est contraire à ses statuts ou si cela menace la politique de son établissement. Ce sont des clauses standards que le CNRS nous a suggérées. Dans ce cas, cela signifiera que nous

aurons mal fait notre travail en tant que SATT et que le projet de maturation ou de licence était manifestement défavorable à l'établissement. Si cela n'est pas le cas et que l'on persiste à dire que c'est un très bon projet mais que l'établissement n'en veut pas, on soumet le différend au Conseil d'Administration de la SATT, qui dira que le projet n'est pas bon ou au contraire qu'il ne voit pas pourquoi Cergy s'oppose à la signature de tel contrat. Dans ce dernier cas, si Cergy persiste à refuser de signer, ce qui peut arriver parce qu'il ne souhaite pas financer tel laboratoire ou que tel directeur de laboratoire est par ailleurs en désaccord avec la politique de l'établissement et qu'il y a une mesure de rétorsion, cet accord-cadre avec Paris-Est et Cergy prévoit que Cergy devra dans ce cas rembourser les coûts complets de montage du projet et tout le temps passé par le personnel de la SATT à la SATT, puisqu'il le refuserait de façon illégitime, alors que cela ne serait pas en désaccord avec sa politique d'établissement et que le Conseil d'Administration de la SATT a dit qu'il devrait signer. S'il persistait à ne pas signer, ce serait illégitime et il devrait nous rembourser les coûts engagés pour monter le projet. C'est ce qui a été accordé dans le cadre de la négociation. Nous avons dit à Sorbonne Paris Cité que ce serait dans ce cas une somme forfaitaire de 30 000 €.

Pourquoi y a-t-il une différence de traitement entre Cergy, Paris-Est et les établissements de Paris-Est, par rapport à Sorbonne Paris Cité ? Cette dernière a quatre administrateurs au Conseil d'Administration, alors que Cergy et Paris-Est n'en ont qu'un. Les Administrateurs du Conseil d'Administration pour Sorbonne Paris Cité pourront dire qu'ils ne signeront pas, si vraiment ils ne sont pas d'accord. Leur décision de ne pas signer sera légitime puisqu'ils ont quasiment une majorité au Conseil d'Administration. La clause de 30 000 € ne sera donc jamais appliquée.

Pour Paris-Est et Cergy, qui sont en minorité au Conseil d'Administration, nous avons dit que la somme forfaitaire serait proportionnelle aux frais engagés.

Ce sont les différences. Elles ne vont pas beaucoup plus loin que cela figure dans les accords. Ceci concerne les établissements universitaires. Il y a une grande différence avec l'INSERM et le CNRS, qui ont une dimension nationale, alors que les SATT ont une dimension locale et régionale, comme cela se passe dans le monde entier. La valorisation est effectuée à l'échelle locale et régionale. Il se trouve que le CNRS et l'INSERM, de par leur histoire, ont développé des structures de valorisation au niveau national, que certains trouvent valables et d'autres non valables mais qui existent et qui ont des moyens, une expérience et un historique. Le

CNRS et l'INSERM ont une vision nationale de ce que peut être la recherche en cancérologie ou dans certains domaines de la santé ou hors santé. Ils disent qu'ils ont une vision nationale et qu'il serait logique qu'ils puissent, dans certains cas, au bénéfice des Unités et des établissements, nous suggérer une voie de valorisation nationale, par des grades de brevets parce qu'il y a un brevet à Nantes et un autre à Saint-Louis ou à Cochin, qui feraient sens à eux deux. En tant qu'établissements nationaux, ils savent que ces deux choses sont là et qu'elles peuvent nous apporter une plus-value. C'est en cela que les accords-cadres avec le CNRS et l'INSERM seront un peu différents du panel des 16 autres accords-cadres qui seront signés avec les établissements d'Ile-de-France.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Vous voulez dire qu'ils ne laisseront pas l'exclusivité à la SATT. Est-ce la différence ?

**M. DES PORTES.**– Il n'est pas prévu que l'exclusivité ne soit pas laissée à la SATT. Ils se sont déjà engagés dans le cadre de la convention bénéficiaire, dont ils ont été signataires. Il était déjà prévu dans la convention bénéficiaire, avec l'ANR et l'Etat, qu'ils accorderaient l'exclusivité à la SATT.

**M. JACQUET.**– Tel que c'était prévu au départ, dans le projet et dans le PIA et tel que la DGRI le demandait, la SATT devait être la porte d'entrée du *sourcing*. Lorsqu'un chercheur a une idée, il appelle la SATT et c'est avec elle que l'on monte le projet. Lorsqu'il s'agira de se réunir pour savoir si oui ou non l'on dépose et si oui ou non on fait de la maturation, notamment dans le cadre du fameux Comité d'investissement, le CNRS et l'INSERM seront présents puisqu'ils sont actionnaires de la SATT. C'est à ce moment-là, compte tenu de leur vision nationale, qu'il pourra y avoir une stratégie de valorisation du brevet, qui consistera à l'intégrer dans une grappe existante au niveau national mais c'est une stratégie de valorisation. Comme je le disais tout à l'heure, il faut arriver à construire le modèle économique derrière ce transfert de brevet et cette intégration de brevet dans une grappe. C'est important pour l'université car le travail que nous avons réalisé depuis 2007 a permis d'avoir aujourd'hui un petit portefeuille de brevets à l'UPEC, ce qui n'était pas du tout le cas en 2007. Nous pouvions ne rien voir de ce qui se passait en termes de propriété intellectuelle.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous avons eu un débat riche. Il y a eu des questions et des réponses ont été apportées. Je vous propose de passer au vote.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Un vote sur quoi ?

**M. LE PRESIDENT.**– Nous votons sur la convention cadre et sur le fait d'accepter celle-ci telle qu'elle vous a été présentée.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– J'ai une dernière question. Nous avons changé de gouvernement. Quelle est aujourd'hui la position du Ministère au sujet des SATT ? Quel est l'intérêt que ce soit une société privée ?

**M. JACQUET.**– Je pense que cela ne sera pas remis en question. La Ministre l'a exprimé. Il doit y avoir une lettre de la Ministre sur tout le PIA mais le contenu de l'accord-cadre ne sera pas modifié.

**M. DES PORTES.**– Nous l'avons demandé et il nous a été répondu que nous devons avancer comme il était prévu que nous le fassions mais sans rien faire d'irréversible car il y aura les États Généraux de la Recherche à partir de septembre, avec un volet concernant la valorisation, qui changera vraisemblablement les choses d'ici un an. C'est la raison pour laquelle il y a une clause de révision, d'amendement ou d'avenant à cet accord-cadre, pour que l'on puisse si nécessaire changer ces accords-cadres pour nous adapter à de nouvelles directions.

**M. LE PRESIDENT.**– Compte tenu de cette réponse, je vous propose de voter.

*Monsieur le Président soumet la proposition au vote : 3 voix contre, aucune procuration contre, aucune abstention, 2 procurations abstention.*

Nous passons au sujet suivant.

### **3. QUESTIONS FINANCIÈRES**

#### **3.1. Politique indemnitaire des personnels BIATSS**

**M. CUESTA.**– Sur la politique indemnitaire des personnels BIATSS de l'Université, vous avez entre les mains le document qui a été soumis au dernier CT, avec toutes les corrections. C'est exactement l'état dans lequel il a été soumis au CT puisqu'il n'a pas été corrigé depuis. Vous avez en rouge tous les éléments qui ont été proposés à la modification lors de ce CT et qui ont été validés par le CT. Nous le passons au Conseil d'Administration. Nous travaillons toujours sur l'idée de responsabilité et d'équité entre services et composantes, dans le cadre du rééquilibrage entre les catégories A, B et C au sein de l'Université et d'une enveloppe

globale pour la politique indemnitaire d'établissement.

Quels sont les éléments qui ont été modifiés ? Il s'agit essentiellement de toute une partie en page 5, portant sur l'indemnisation liée aux activités durant le week-end, passée dans la circulaire « temps de travail » des personnels. Sinon, vous avez dans les différents tableaux certaines valeurs minimales ou maximales qui ont pu être modifiées. Avant le CT, des groupes de travail se sont réunis. Le CT s'est réuni et ce texte vous est proposé aujourd'hui.

**M. LE PRESIDENT.**– Il est tel qu'il a été pris en compte au niveau du CT. Y a-t-il des commentaires ?

**Mme KRUSZYNSKA.**– C'est le projet que nous avons eu ce matin, est-ce cela ?

**M. CUESTA.**– Oui.

**Mme KRUSZYNSKA.**– Pour la CGT de l'UPEC, nous demandons l'augmentation de 50 € de la PPRS, qu'elle juge moins « clientéliste » que la PIE. Elle demande ces 50 € pour tous les agents BIATOSS et que cette mesure trouve également son équivalent pour les contractuels. La somme de 50 € doit être considérée comme un début et un minimum pour rattraper l'écart avec les autres universités. La section CGT UPEC déploie actuellement une pétition sur le site. Nous avons le même souci en termes de signatures, compte tenu des vacances, mais la pétition vous sera remise en septembre.

**Mme FAURE.**– Nous avons eu le même débat en groupe de travail, pour répondre à la CGT. Notre position est que nous ne sommes pas satisfaits. D'abord, la revendication de la CFDT ne porte pas sur les primes mais sur les salaires.

En ce qui concerne la politique indemnitaire, notre position était de dire que nous n'avions pas de visibilité pour engager financièrement l'établissement sur une enveloppe globale de gestion financière de l'établissement et nous souhaitons avoir tous les éléments, qu'il s'agisse de la politique indemnitaire des personnels ou de celle des enseignants. Nous estimons qu'il y a une solidarité au niveau du budget global. C'était notre première position.

Nous avons demandé des engagements pour que le prochain budget soit beaucoup plus clair, en termes d'identification des enveloppes. Nous souhaitons également avoir des informations plus importantes sur les heures complémentaires ou supplémentaires. Nous aurions pu demander 250 ou 500 € supplémentaires mais nous considérons aujourd'hui que nous sommes en période... Nous voyons la situation des autres établissements ; nous n'avons pas

d'idées claires sur ce qui se passe vraiment dans l'établissement ni d'indicateurs clairs.

Nous avons essayé de faire évoluer dans le document l'enveloppe sur les minima car il nous semblait important que ce soient les personnels des catégories C et B qui en bénéficient, plus que les personnels qui ont déjà des primes statutaires importantes au niveau de la catégorie A.

Nous pensons qu'il y a vraiment un travail de solidarité à faire avec les personnels enseignants.

Le sentiment de « bricolage » que nous avons ne nous permet pas aujourd'hui d'engager le budget de l'établissement. C'est notre position à la CFDT, en sachant que nos revendications portent sur les salaires et non sur la politique indemnitaire.

**M. GIRAL.**– Pour le SNESUP FSU, nous avons discuté en CT et nous ne sommes pas tous très satisfaits de ce qui s'est passé car nous n'avons pas eu le temps d'engager de véritables discussions sur le sujet. On reporte et c'est quasiment le même texte par rapport à l'année dernière mais nous avons bien entendu de la part de la Direction qu'il y aurait une volonté de remise à plat des éléments.

Pour ma part, je souhaiterais insister sur un point. C'est bien gentil et je n'ai rien contre la CGT. Ce n'est pas une attaque mais je pense que la priorité est aussi de penser à mettre en place une grille indiciaire pour les contractuels. Nous avons maintenant la chance d'avoir des CDI dans l'établissement. Je ne devrais pas tenir ce discours car l'on me dira ensuite que je favorise l'emploi précaire mais il faut être conscient qu'il y en a maintenant dans l'établissement. Que fait-on pour ces personnes, malheureusement à l'indice 297 et qui gagne 1 070 € par mois ? Depuis 15 ans, ils n'ont pas bougé et sont toujours au même indice. C'est une question à poser. Comme le disait Joëlle **FAURE**, la priorité porte sur les salaires. Cela fait trois ans que le point d'indice est gelé. Nous attendons le changement et nous espérons qu'il va arriver. Merci.

**M. CUESTA.**– Nous travaillons en effet sur toute cette politique globale indemnitaire mais aussi salariale, par rapport aux personnels contractuels, comme cela vient d'être évoqué. En effet, le document a peu évolué. Nous avons changé des minima. Il a un peu évolué mais vraiment à la marge. Le travail est surtout devant nous, concernant cet ensemble de politique indemnitaire. Les collègues de la CGT nous avaient précisé cet élément des 50 € sur la prime

statutaire, avec des comparaisons, en disant qu'il fallait le ramener au niveau des autres universités. Lorsque l'on regarde la politique indemnitaire globale de l'UPEC, elle est assez comparable aux autres universités, avec deux volets différents à l'intérieur de cette politique.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? (*Il n'y en a pas*).

Je vous propose de passer au vote.

Mme FOURES.– Il y a un changement dans les procurations. Monsieur GIRAL, vous avez également la procuration de Monsieur SERNE.

*Monsieur le Président soumet la proposition au vote : aucune voix contre, aucune procuration contre, 1 abstention, aucune procuration abstention.*

#### **4. RECHERCHE**

##### **4.1. Prime d'excellence scientifique (PES) 2012 : détermination du niveau et de la procédure d'attribution**

**M. CUESTA.**– Vous avez un document sous les yeux. Je vais faire une explication de lecture. Tout à fait à gauche, vous avez plusieurs lignes pour les niveaux et catégories. Au début de la première ligne (il en est de même pour la suite), vous lisez : **B** en gras puis *Maître de Conférence, 1<sup>ère</sup> classe et hors classe*. C'est le même type de présentation pour la troisième ligne. À l'intérieur de ces niveaux de catégorie, ce document rappelle la politique de Prime d'Excellence Scientifique mais également l'historique de la PEDR. Nous sommes encore sur un croisement de deux systèmes. Ce qui n'est pas en gras est l'ancien système et ce qui est en gras est le nouveau système. L'ancien et le nouveau systèmes sont présentés sur un seul et même document. Le nombre de personnes concernées par cette Prime d'Excellence Scientifique est rappelé dans la colonne à côté. Ce nombre récapitule l'ensemble, c'est-à-dire le nouveau système et l'ancien système. Vous avez également des montants, rappelés dans les colonnes suivantes. Je vais m'intéresser aux montants du nouveau système.

Ce qui a été changé par le Conseil Scientifique, depuis plusieurs années déjà, est que la prime est désormais attribuée aux collègues évalués A ou aux collègues évalués B, non dans la catégorie mais dans la notation par les organismes. Que l'on soit Professeur ou Maître de conférences, on a une prime annuelle de 6 800 € si l'on est noté A. Ceux qui sont notés B ont une prime annuelle de 3 600 €. Il y avait auparavant une prime différenciée PEDR pour les

Maîtres de conférences, pour les Professeurs de seconde classe et pour les Professeurs de première classe ou de classe exceptionnelle. C'était le grade qui différenciait la prime, alors que l'on a choisi depuis plusieurs années que ce soit « l'excellence scientifique », si l'on reprend le terme dans la prime, qui catégorise cette prime. Aujourd'hui, l'UPEC distribue les 3 600 € pour tous les collègues notés B et 6 800 € pour tous les collègues notés A, l'IUF étant un cas particulier puisque ce n'est pas l'UPEC qui donne la somme allouée.

**M. LE PRESIDENT.**– Il y a également des mutations.

**M. CUESTA.**– Oui, il y a des engagements vis-à-vis de collègues venant d'autres universités, s'ils sont en baisse, nous reprenons les valeurs qui étaient les leurs dans l'université d'origine, afin qu'ils ne perdent pas.

**Mme MILLOT.**– J'ai dû faire une mauvaise lecture du tableau. Dans les enseignants-chercheurs notés A, je vois les chaires d'excellence, IUF juniors, les 1<sup>e</sup> classe et PUPH mais je ne vois pas les Maîtres de conférences.

**M. CUESTA.**– Tout ce qui n'est pas en gras concerne l'ancien système. Les chaires d'excellence, IUF juniors, 1<sup>e</sup> classe, etc., sont en fait les 6 717,36 de la partie bleue, c'est-à-dire de la partie avant que l'UPEC ne change. Vous avez sur un même tableau l'ancien système (la partie bleue) avec tout ce qui n'est pas en gras mais nous fonctionnons depuis deux ans avec la partie rose, avec ce qui est en gras, c'est-à-dire uniquement avec deux catégories. Tout le reste est pour l'historique des collègues qui ont encore la PEDR, qui était attribuée en fonction de critères différents.

**M. CEGIELSKI.**– Le chiffre de 1 300 ne devrait pas être en gras. Cela n'existe plus.

**M. CUESTA.**– Je suis d'accord. En tout cas, aujourd'hui, la ligne PRES ne devrait pas exister. C'est pour rappeler l'historique. Il n'y a plus que deux attributions, de 3 600 € et 6 800 €, par le Conseil Scientifique. Tout le reste est de l'historique un peu ancien et un peu moins pour certaines catégories.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Peux-tu rappeler qui met les notations A et B ?

**M. CUESTA.**– C'était le niveau national, jusqu'à présent. Cela va changer l'année prochaine.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Quelle est l'instance ?

**M. CUESTA.**– C'est une instance rassemblant des personnes de sections différentes.

**M. LE PRESIDENT.**– C'est un Comité national nommé par le Ministère. C'est la dernière année

et nous devons mettre en place des procédures auxquelles nous réfléchissons actuellement, pour savoir comment nous allons faire. L'idée est d'essayer de faire des pools d'experts extérieurs à l'UPEC. Une réflexion se mène au niveau de la CPU et une réflexion se fait de manière plus régionale. Nous regardons actuellement comment nous pouvons le faire au niveau régional afin d'avoir des experts dans les différents champs de cela.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– J'ai un commentaire à ce sujet. Envisage-t-on de noter et d'examiner ces demandes de primes au niveau des CNU ?

**M. CUESTA.**– Apparemment non, c'est fini. Sauf si cela change.

**M. LE PRESIDENT.**– Jusqu'à aujourd'hui, il n'est pas du tout envisagé que cela se fasse au niveau du CNU.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– On a changé de gouvernement.

**M. CUESTA.**– Oui, mais le texte n'est pas sorti.

**M. LE PRESIDENT.**– Je vous propose de passer au vote.

Mme FOURES.– Il y a un changement dans les procurations. Madame OLLIVIER-YANIV a également la procuration de **Madame FAURE**.

*Monsieur le Président soumet la proposition au vote : aucune voix contre, aucune procuration contre, aucune abstention, aucune procuration abstention.*

## **5. OFFRE DE FORMATION**

### **5.1. Réhabilitation et projets de formations d'ingénieurs : principe d'évolution vers la création d'une école interne**

**M. NICOLLE.**– C'est un point en deux temps. Je donnerai tout d'abord quelques éléments d'information sur ce dossier des formations de l'ingénieur à l'UPEC puis une proposition d'avis que nous vous soumettrons.

Il s'agit là de faire le point sur un dispositif qui recouvre des réalités assez distinctes, puisque lorsque l'on parle de formation d'ingénieur à l'UPEC, on a à la fois des éléments existants, des éléments en projet et l'on se trouve dans un calendrier de travail qui prend également une double dimension, puisque vous verrez assez rapidement que nous avons une première date de contraintes, qui est celle du 15 octobre 2012 (nous expliquerons pourquoi)

et que nous nous situerons ensuite dans une période qui débouchera très prochainement sur une réflexion intense et abondante autour de la construction de la préparation du projet d'établissement et une réflexion autour de l'évolution de l'offre de formation de l'UPEC, qui permettra d'aboutir à une nouvelle configuration de cette offre pour la période 2015-2019.

En ce qui concerne les formations existantes, nous disposons actuellement à l'UPEC d'une formation d'ingénieur. C'est l'Institut Supérieur des Biosciences, créé en 2004 et qui a été réhabilité depuis 2004. Il est aujourd'hui constitué comme étant un Département de la Faculté de Médecine. C'est un Département d'une composante de droit commun et cet Institut a été travaillé en partenariat avec l'ESIEE, l'École Supérieure d'Electronique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, sur le site de la Cité Descartes, qui est membre du PRES Université Paris-Est.

Les enseignements sont assurés par des enseignants et enseignants-chercheurs de deux Facultés de l'Université, la Faculté des Sciences et Technologies et la Faculté de Médecine mais également par des intervenants et des enseignants de l'ESIEE. Cet Institut doit être réhabilité pour la rentrée de septembre 2013. Lors de la dernière campagne, nous avons bénéficié d'une habilitation pour trois ans. Afin que les formations soient réhabilitées pour septembre 2013, le dossier de réhabilitation doit être présenté et déposé au Greffe de la Commission des Titres d'Ingénieur (la CTI) en date du 15 octobre 2012. Ce travail a été engagé par les acteurs et personnels concernés de l'ISBS. Ce dossier s'efforcera notamment de repartir de la structuration actuelle de l'ISBS et essaiera surtout d'apporter des éléments de réponse aux remarques qui avaient été formulées lors de la dernière campagne d'habilitation, ces remarques portant essentiellement sur les questions de visibilité de la structure. Pour la CTI, un Département dans une composante n'est sans doute pas la meilleure des solutions que l'on puisse imaginer pour une formation d'ingénieur. Il y a ensuite un certain nombre d'éléments d'adaptation, notamment pour mieux prendre en considération le développement des formations concernant les relations avec les entreprises, les partenariats internationaux, la formation en alternance et la formation continue.

Le deuxième volet du dispositif de la formation d'ingénieur concerne les éléments en projet. Je vais dire quelques mots sur un projet initié par la Faculté des Sciences et de Technologie. L'idée est de réfléchir, dans le cadre du secteur des Sciences pour l'ingénieur, à la manière dont on peut faire émerger des formations d'ingénieurs à partir des formations existantes.

On est donc bien là dans un projet qui amènera à un travail de reconfiguration des années de L3, M1 et M2 du secteur des Sciences pour l'Ingénieur et qui, parce que c'est un parcours qui démarrera en L3 pour trois ans, devra s'adosser à un socle, à savoir les années de L1 et L2, pour lesquelles des renforcements devront être imaginés. Nous avons intérêt à avoir ce projet en inter-composantes et il amènera sans doute également les deux I.U.T de l'Université à réfléchir à un certain nombre d'aménagements sur les années 2 de D.U.T., notamment pour travailler des renforcements et faire en sorte que les passerelles entre les filières de D.U.T. et l'entrée en École d'Ingénieur soient revitalisées et consolidées. Le projet aboutira à un complément de recrutement sur concours. On voit bien comment les passerelles peuvent se construire dans les différents domaines.

Pour ce secteur « Sciences pour l'Ingénieur », une réflexion a commencé à se faire entre les collègues autour de trois secteurs : l'énergie, la maîtrise des risques et le génie des matériaux. On voit bien qu'il y a des développements ultérieurs à venir. La Faculté de Sciences et Technologie a tenu une Commission de la Pédagogie mercredi matin, à laquelle Marie-Claude MILLOT a bien voulu m'inviter pour ce premier point de l'ordre du jour, autour duquel nous avons largement échangé avec les collègues et autour duquel on voit bien que l'autre domaine qu'est le domaine Électronique et Génie Informatique peut également être porteur d'un certain nombre de développements de formation en ingénieur. Ce sera à retravailler à partir de la rentrée du mois de septembre.

Le troisième élément du point d'étape est de poser la question de la manière dont nous aurions peut-être intérêt à réfléchir pour obtenir une meilleure mise en visibilité de ces formations, comme la CTI nous le demande, à travers la création d'une structure dédiée. Créer une structure dédiée signifie un certain nombre de possibilités mais parmi celles-ci, il faut peut-être réfléchir à l'opportunité que nous aurions de créer une école interne à l'UPEC.

Pourquoi aller dans ce sens ? Il s'agit clairement d'identifier et de regrouper les actuelles formations en Ingénieur mais également les futures formations au sein d'une structure dotée d'instances de délibération fortes, disposant d'un budget intégré à celui de l'UPEC mais qui permette d'afficher des ressources de différentes natures et la nature des dépenses engagées pour aboutir à la formation des ingénieurs. Cette structure se verrait également dotée d'un potentiel de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, afin d'avoir une équipe pédagogique clairement identifiée, en appui des formations d'ingénieurs portées par la

structure.

On voit donc bien qu'il sera également nécessaire d'associer autour de tout cela des moyens humains d'appui à la pédagogie sur les différents axes évoqués tout à l'heure, notamment les relations avec les entreprises, la formation continue, l'apprentissage et sans doute le travail sur les relations internationales.

Voilà ce qu'est le point d'étape. Un travail est en cours au niveau des équipes pédagogiques, qui se mettra en place. Il y aura ensuite un process classique, de présentation des projets de formation au moment venu devant les différents Conseils, Conseils de composantes dans un premier temps puis Conseils des Etudes et de la Vie Universitaire. Nous ferons peut-être une information au Conseil Scientifique ; je ne suis pas certain que ce soit forcément dans le dispositif mais cela pourra s'envisager. Il y aura enfin une présentation au Conseil d'Administration, avant que ces projets ne remontent dans les instances extérieures d'habilitation.

Autour de ce dispositif et parce qu'il y a des éléments forts, notamment sur cette dernière diapositive, qui permettent de réfléchir à ce que peut être une évolution organisationnelle de l'Université, il est nécessaire de travailler de manière ouverte et collective et de le faire de manière très transparente.

Nous vous proposons par conséquent un projet d'avis que je vais vous lire rapidement, sur lequel nous souhaiterions avoir votre retour. Il est demandé que *le Conseil d'Administration accepte de mandater la direction de l'université Paris-Est Créteil en étroite relation et en collaboration avec les cinq composantes impliquées dans ce projet*, même si l'implication est à des degrés extrêmement variables. Il s'agit de la Faculté de Sciences et Technologie, la Faculté de Médecine, l'I.U.T de Créteil Vitry, l'I.U.T. de Sénart-Fontainebleau et l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, avec un double objectif :

- Un travail d'exploration plus avant des modalités de création d'une école interne à l'UPEC (la future École d'ingénieurs), afin de regrouper les diverses formations d'ingénieurs existantes ou futures.
- Travailler sur la manière dont il faut organiser les moyens humains, financiers et patrimoniaux à mettre à disposition de cette école dans le respect des équilibres de gestion nécessaires aux composantes impliquées par le projet. Je pense tout particulièrement à la

Faculté des Sciences et de Technologie.

Voilà ce que je voulais vous présenter et l'avis que nous souhaitons vous soumettre. Je redonne la parole pour l'animation du débat.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci Didier. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**Mme COLL.**– Je suis également membre du Comité pédagogique dans lequel ce projet a été présenté mercredi. Ce n'est pas une instance où l'on vote mais cela reste un lieu tout à fait adapté pour la discussion de ce type de projet, puisque les responsables des champs disciplinaires et des différents parcours sont présents. Il y avait en outre des invités mercredi et nous avons un Comité de plus de 35 personnes. Le fait qu'il y ait eu beaucoup de monde montre tout l'intérêt que la Faculté porte à ce projet et l'importance d'une présentation dans les composantes concernées. Je confirme que le projet a reçu un accueil favorable et que nous avons manifesté une déclaration d'intérêt pour les différents sous-champs disciplinaires, qui permettraient d'enrichir l'offre de formation.

J'ai simplement une question. Comment peut-on structurer la discussion avec les différentes composantes dans des délais aussi courts ? Comment cela va-t-il se faire ?

**M. NICOLLE.**– Il y a différents niveaux dans la discussion. Certains niveaux de discussion relèvent plutôt de l'organisation pédagogique, qui concernent les équipes pédagogiques concernées. D'autres niveaux de discussion portent davantage sur les aspects organisationnels, pour lesquels la réunion des acteurs principaux concernés par ces questions, notamment les directeurs de composantes, est fondamentale. Les premiers échanges avaient abouti à des accords de principe pour avancer sur ces projets et voir comment nous pouvions essayer de travailler. Maintenant, si vous en êtes d'accord et si le Conseil d'Administration mandate la direction de l'université, nous organiserons des groupes de travail pour aller « dans le dur », poser la question des enjeux humains, financiers et de locaux car il y a également des questions de locaux à examiner. Ce travail prendra un peu de temps et se situera dans une démarche collective, pour lequel nous n'avons pas de date butoir de manière impérative. Autant il y a une date, qui est le 15 octobre 2012, parce que c'est une campagne de réhabilitation nationale pour l'ISBS, autant lorsqu'il s'agit de la création de nouvelles formations d'ingénieurs ou d'Écoles d'ingénieurs, la CTI analyse et travaille sur les dossiers au fil de l'eau.

Ceci étant, on voit bien que dans le calendrier qui nous est proposé par l'échelon national, c'est-à-dire la réflexion sur le projet d'établissement pour la période 2015-2019, la période entre aujourd'hui et la rentrée de septembre 2013 devrait être une période de très grande fécondité de projets. C'est donc un moment propice pour avancer et travailler sur ce dispositif. Nous serons sur des logiques de groupes de travail et nous avancerons aussi vite que possible et avec les retours nécessaires vers les différents Conseils, lorsqu'ils seront utiles.

**M. METER.**– Le Conseil d'Institut s'est réuni hier soir et nous avons débattu de ce projet. Un accord de principe a été donné par le Conseil et a mandaté son directeur pour qu'il puisse travailler à la réalisation de ce projet.

**Mme MILLOT.**– Pour la Faculté des Sciences, je peux vous apporter quelques points d'éclaircissements sur la genèse du projet. Les Sciences pour l'Ingénieur sont réparties en deux grands sous-champs disciplinaires, si je puis dire, l'un autour de la mécanique, de la maintenance et des risques industriels, l'autre autour de l'électronique et du génie informatique.

Le projet de la Faculté des Sciences n'est pas nouveau. C'est l'aboutissement d'une longue réflexion entamée il y a presque deux ans, plutôt à la demande des collègues du premier champ que je vous ai cité, c'est-à-dire la maintenance, la maîtrise des risques et la mécanique. Ce projet a subi des phases d'action et d'inaction. Je dois dire que dans la réflexion globale au niveau de la composante, dans le cadre du prochain quadriennal, il nous a paru important de réactiver ce projet. C'est ainsi que les collègues ont continué à travailler. Le projet a évolué et s'est enrichi. Nous avons travaillé en concertation avec les directeurs d'I.U.T. et nous avons réussi à identifier trois secteurs clefs de l'économie, qui étaient demandeurs. Ces trois secteurs sont interconnectés. C'est ainsi que nous avons construit le projet que nous avons été en mesure de commencer à présenter à la Faculté des Sciences. Nous avons estimé que ce projet devait d'abord être présenté dans notre Comité pédagogique. C'est le lieu de débat sur tous les projets en matière de formation et de pédagogie. Dans un deuxième temps, en fonction du vote du CA aujourd'hui, nous le présenterons bien entendu à notre Conseil de gestion.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– J'ai une remarque sur le fond. À nouveau, les administrateurs du CA vont devoir se prononcer sur un document qui n'a pas été envoyé à l'avance. Ils n'ont pas

pu consulter leurs mandants. Par ailleurs, au niveau de la Faculté des Sciences, le projet a effectivement été présenté il y a deux jours. C'est tout de même très récent. Qu'en est-il du L3 des Sciences pour l'Ingénieur, porté en particulier par toute la partie électronique, avec un apprentissage ? Comment cela pourra-t-il exister en parallèle avec une Ecole d'ingénieurs ?

Pour les étudiants qui auront fait un L1, un L2 et qui entreront à l'École d'ingénieurs, que leur arrivera-t-il en cas de problème en première année d'École d'ingénieurs ? Obtiendront-ils un L3 ou non ?

De nombreuses questions se posent mais en dehors de cela, il est difficile de se prononcer sur quelque chose dont on n'a pas eu le texte.

**Mme MILLOT.**– Je peux peut-être apporter quelques réponses aux questions de Catherine DEVILLE-CAVELLIN. Je comprends son inquiétude, puisqu'elle est elle-même issue du domaine des Sciences pour l'ingénieur mais plutôt du côté électronique, dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Il est hors de question de déstructurer totalement l'offre de formation de la Faculté des Sciences, en particulier dans le domaine des Sciences pour l'Ingénieur. Notre objectif est, dès le L1, d'attirer un nouveau public vers la Faculté des Sciences donc d'enrichir notre public de L1. Catherine, tu n'as peut-être pas eu d'information... Il y avait pourtant des représentants de l'Electronique au Comité pédagogique. Le projet que nous avons présenté offre des passerelles. Nous aurons en particulier un L1 et L2 renforcé, comme on l'a montré sur une autre diapositive. Les étudiants qui s'inscriront dans ce L1 et L2 renforcé pourront rejoindre le L3 classique. De plus, quelques étudiants (mais ce sera à la marge du L1 et L2 classique) pourront rejoindre cette Ecole d'Ingénieurs.

Par ailleurs, pour les étudiants qui ne sont pas à l'aise en Ecole d'Ingénieurs car cette structure ne convient pas forcément à tous les tempéraments, nous avons également une passerelle en fin de première année d'Ecole d'Ingénieurs vers le M1 « Sciences pour l'Ingénieur ». Un étudiant qui serait en difficulté en début de première année d'Ecole d'Ingénieurs et qui ne se sentirait pas bien dans ce cadre pourrait très bien repasser automatiquement en L3 « Sciences pour l'Ingénieur ». Il y a des passerelles dans tous les sens, entrantes et sortantes de la Faculté des Sciences. J'ai veillé à ce qu'il n'y ait pas que des passerelles sortantes mais également des passerelles entrantes.

**M. FALL.**– Je souhaiterais revenir rapidement sur deux éléments. Dans un premier temps, sur la méthode, je partagerais certains éléments sur le fait que nous avons reçu tardivement ces documents et sur le fait que nous avons été un peu pris de court par rapport à ce projet, donc sur la difficulté que nous pouvons avoir à nous positionner par rapport à cela.

Sur le fond, nous sommes assez satisfaits du renforcement vis-à-vis des contenus en termes de diplôme d'ingénieur et de formation vis-à-vis de la qualification de ces futurs étudiants et futurs ingénieurs.

Nous avons néanmoins quelques réticences par rapport à ce projet. Nous déplorons la sélectivité de ce parcours. C'est une énième filière sélective en Sciences et nous pensons notamment que certains Masters existent aujourd'hui, en Sciences pour l'Ingénieur mais aussi pour d'autres formations de l'UFR de Sciences, qui peuvent à terme être habilitées à dispenser une formation d'ingénieurs, que l'on pourrait ensuite valider par acquis. Nous pensons que la stratégie aurait plutôt consisté à renforcer ces formations, en termes de contenus, pour permettre à ces étudiants d'avoir les compétences pour être ingénieurs et de valider ensuite ces formations, plutôt que de créer une école sélective au sein de l'UFR, où certains étudiants pourraient aller, alors que d'autres un peu moins bons seraient mis de côté. Nous pensons que tous, y compris des étudiants passionnés pour ces Sciences, devraient avoir accès à ces formations. C'est plutôt vers cela qu'il faut se tourner, afin de permettre à chacun d'avoir accès à la formation de son choix. On peut réussir en ayant certaines affinités, même en ayant certaines difficultés dans d'autres matières. Il est important de prendre en compte cette dimension. Ce sont les réserves sur le fond que nous émettons vis-à-vis de ce projet.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– En ce qui concerne des moyens humains, vous avez parlé de postes pour ouvrir une nouvelle filière. Si je comprends bien, c'est en parallèle. Qu'espérez-vous, en termes de postes d'enseignants et de BIATOSS pour faire fonctionner cette nouvelle filière ?

**M. NICOLLE.**– Je ferai une réponse un peu prospective, puisque la vraie réponse à la question se situera dans le cadre du travail que nous organiserons dans les mois et dans les semaines à venir, si vous en êtes d'accord. Ceci étant, il n'a échappé à personne que nous étions dans un contexte de finances publiques qui a assez peu de chances d'aboutir à des créations abondantes de postes dans des délais très rapides. Nous partons donc du principe que

nous travaillerons plutôt sur un périmètre constant en termes de postes.

L'un des points d'échanges que nous avons eus avec les directeurs de composantes autour de la notion d'École d'Ingénieurs était bien de dire que l'on créerait une structure qui devait être dotée d'une équipe pédagogique. Il y a des accords de principe mais ils méritent d'être travaillés et quantifiés. On voit bien que l'on ne pourra pas avancer sur ce projet d'École d'ingénieurs si l'on ne procède pas à un moment donné à quelques transferts de postes et d'enseignants de composantes vers l'École d'Ingénieurs. On ne pourra sans doute pas tout construire uniquement sur cela. Lorsque l'École d'Ingénieurs sera créée, elle participera à la vie de l'établissement et elle entrera dans la logique de la politique d'emploi de l'établissement. On sera alors dans une démarche progressive, constructive et régulière de travail sur la dotation en emplois. On sait que c'est toujours compliqué et qu'il faut avancer dans ce sens. Ces points mériteront débat, quantification et discussion puis validation. Cela ne sera pas simple mais c'est le chantier que nous souhaitons ouvrir.

**M. LE PRÉSIDENT.**– La proposition est celle qui apparaît sur l'écran :

*Le CA de l'UPEC mandate la direction de l'Université Paris-Est Créteil, en étroite collaboration avec les composantes impliquées, pour explorer plus en avant les modalités de création d'une Ecole d'Ingénieurs interne à l'UPEC, afin de regrouper les diverses formations d'ingénieurs existantes ou futures ainsi que les moyens humains, financiers et patrimoniaux à mettre à disposition de cette Ecole, dans le respect des équilibres de gestion nécessaires aux composantes impliquées.*

*Monsieur le Président soumet la proposition au vote : 1 voix contre, 1 procuration contre, 2 abstentions, aucune procuration abstention.*

Nous passons au point suivant. J'appelle Jeanne-Marie BOIVIN.

## **5.2. Ouverture en septembre 2012 d'une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) partenariale avec le Lycée Léon Blum (*sous réserve d'avis favorable du CEVU*)**

**Mme BOIVIN.**– Je demande par avance à ceux qui m'ont déjà entendue au CEVU sur ce projet de me pardonner de me répéter. Je commence du reste en disant combien le vote de ce projet au CEVU de lundi dernier, à l'unanimité, a été pour la Faculté des Lettres une grande joie et une grande satisfaction car cela signifie que les étudiants ont exactement compris ce

que nous avons voulu faire pour eux, pour les élèves du 94 et pour l'Université.

Entre le Comité de Direction de l'UPEC du 19 octobre 2012, où Simone BONNAFOUS m'a demandé de monter avec le lycée Léon Blum de Créteil une CPGE partenariale préparant entre autres au concours A/L des ENS de Paris et de Lyon et le CA d'aujourd'hui, où nous soumettons à votre approbation les maquettes de l'Hypokhâgne et de la Khâgne que nous voulons ouvrir à la prochaine rentrée, près de deux ans se sont écoulés, pendant lesquels beaucoup d'énergie a été dépensée à la Faculté comme au lycée, beaucoup de travail a été accompli pour faire avancer et pour finaliser ce projet, un projet novateur dont il existe encore très peu d'exemples en France, un projet ambitieux, dans l'Est parisien où il n'a guère été donné jusqu'ici d'afficher ce type d'ambition, un projet qui n'allait pas de soi entre deux mondes, celui de l'Université et des Classes Préparatoires, *a priori* peu faits l'un pour l'autre.

L'ambition de ce projet est une ambition politique double. En termes de politique territoriale d'abord, il s'agit de fixer à Créteil de bons étudiants désireux d'embrasser ce type de cursus sans avoir nécessairement les moyens de les suivre à Paris et il s'agit de rééquilibrer la carte francilienne des CPGE A/L, pour laquelle c'est peu dire que l'Est fait figure de parent pauvre.

En termes de politique universitaire ensuite, il s'agit d'offrir à la Faculté des Lettres, parallèlement aux licences, dans lesquelles nous continuerons d'accueillir tous les publics de notre bassin de recrutement, y compris les plus fragiles, avec tous les dispositifs d'accompagnement et de remédiation qui sont à notre disposition :

- Des cursus d'excellence
- Après les doubles licences dans lesquelles nous avons été pionniers il y a plus de dix ans, un nouveau type de Classe Préparatoire, dans laquelle nous sommes également pionniers et qui, comme les doubles licences, fournira à nos filières de L3 et surtout à nos Masters et Doctorats, un vivier d'étudiants de qualité.

La réalisation de ce projet n'allait pas de soi et se heurtait à plusieurs obstacles, à commencer par l'inadéquation des options demandées par le lycée Léon Blum, Cinéma et Histoire de l'Art, avec nos filières de Licences et de Masters qui ne les proposent pas, et les moyens nécessaires au fonctionnement d'une formation nouvelle, que nous ne voulions pas habiller en déshabillant les autres. Mais ces obstacles ont été levés. Le Recteur a accepté

l'ouverture d'options Lettres et Histoire Géographie, en prise sur les cursus de la Faculté, et l'Université nous a apporté le soutien en postes que nous lui avons demandé.

Plus profondément, il a fallu travailler à rapprocher deux mondes, celui de l'Université et les CPGE, que tout ou presque opposait jusqu'ici dans le système français. Nous y avons été paradoxalement aidés par l'une des pierres de touche de cette opposition : la temporalité différente d'une université et d'un lycée pour l'adoption d'une nouvelle offre de formation. Le lycée Léon Blum, une fois obtenu l'accord du Recteur et des moyens en postes, était prêt à ouvrir la CPGE dès l'année dernière. À l'université, vous savez que la fabrication et l'adoption d'une nouvelle offre de formation prennent davantage de temps (deux ans en moyenne) et passent, avant leur vote au CEVU et au CA, par une série de phases successives dans les composantes. À la Faculté des Lettres, ce sont plusieurs Commissions de Pédagogie et de votes successifs au Conseil d'UFR.

Nous avons donc laissé le temps au temps, qui a acclimaté nos collègues au projet et fait que dans tel Département où l'annonce du projet avait été accueillie plus ou moins fraîchement, on se bat maintenant pour aller faire des cours dans la Khâgne. Le lycée a rodé avec nous cette année, en ouvrant l'Hypokhâgne à un pré-partenariat, dans le cadre duquel les Hypokhâgneux sont venus un jour par semaine au CNC pour suivre des cours de géographie, de langues vivantes et d'éducation physique.

Le bilan de ce pré-partenariat est très positif, y compris pour les enseignements non spécifiques, où les Hypokhâgneux ont été accueillis dans des cours de L1. Ce qui est également très positif et augure bien du succès de cette formation innovante et d'un projet répondant - j'insiste - à un enjeu local fort, c'est que 20 des 27 Hypokhâgneux de cette année sont admis l'année prochaine en Khâgne et alors que beaucoup de Classes Préparatoires en banlieue et en province sont vides ou semi-vides, l'Hypokhâgne accueillera à la rentrée prochaine 40 Hypokhâgneux sélectionnés sur 150 candidats.

La Faculté des Lettres est donc prête à ouvrir à la rentrée ces deux classes en partenariat, si le CA valide la proposition de maquette qui lui a été transmise.

Si vous avez regardé de près cette maquette, vous vous serez aperçu que la répartition des enseignements entre le lycée et l'université n'est pas tout à fait équivalente en Hypokhâgne, où la participation du lycée est plus importante, et en Khâgne où celle de l'université monte

en puissance avec l'ouverture progressive des options Lettre et Histoire Géographie.

Dans la Khâgne qui ouvrira à la rentrée prochaine avec les seules options historiques du lycée, c'est-à-dire Cinéma et Histoire de l'Art, les enseignements pris en charge par le lycée seront plus nombreux mais avec l'ouverture les deux années suivantes des options Lettres et Histoire Géographie, la tendance s'inversera et c'est nous qui ferons le plus de cours.

Cette maquette est, comme l'ensemble du montage du projet, l'œuvre de Roland ECHINARD, Professeur de Philosophie au lycée Léon Blum et maintenant titulaire de la Chaire de Philosophie de la CPGE, et de Nathalie GOROCHOV, Maître de conférences HDR en Histoire Médiévale et Vice-doyen en charge de la Recherche à la Faculté. Nathalie a répondu aux questions du CEVU lundi dernier. Aujourd'hui, c'est moi qui essaierai de répondre aux questions que vous voudrez me poser.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci Jeanne-Marie. Au CEVU, le texte et la demande sont effectivement passés à l'unanimité. Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

C'est un projet important pour l'Université et en particulier pour la Faculté des Lettres.

*Monsieur le Président soumet la proposition au vote : aucune voix contre, aucune procuration contre, aucune abstention, aucune procuration abstention.*

### 5.3. Demande de création de diplômes d'université (sous réserve d'avis favorable du CEVU)

**Mme MARIN.**– Je vais présenter les demandes de création de diplômes universitaires beaucoup plus succinctement que ne l'a fait Jeanne-Marie BOIVIN car je les connais de plus loin et l'heure avançant, je vais essayer de gagner un peu de temps. Ces quatre propositions sont portées respectivement par l'I.U.F.M, la Faculté de Droit, l'I.U.T de Sénart-Fontainebleau et l'AEI.

Je voudrais pour commencer indiquer le vote adopté par le CEVU. La proposition de l'I.U.F.M a été adoptée en CEVU le 18 juin et les trois autres l'ont été le 2 juillet donc plus récemment. Le résultat du vote est le suivant : le projet et la demande ont été adoptés à la majorité des voix, par 6 voix contre et une abstention. Il me semble cependant important de préciser que ces voix contre et cette abstention ne sont en rien motivées par une mise en doute de la qualité ou de l'intérêt de ces DU. C'est simplement une position de principe de certains étudiants à l'égard du DU. On le sait, ils préfèrent systématiquement s'abstenir ou voter

contre le DU.

Je vais les reprendre dans l'ordre. Thérèse ROBERT avait présenté l'option enseignée et les disciplines non linguistiques en anglais et en allemand. Ce projet est en cours depuis plusieurs années et il est arrivé à maturité cette année. Il a fait l'objet de plusieurs navettes, avec des échanges nombreux qui le rendent à présent parfaitement abouti.

Le Vice-Doyen de la Faculté de Droit, Alain DESRAYAUD, a présenté le diplôme de Droit Juriste international, en insistant sur l'importance des cours dispensés en langues étrangères, qui sont l'une des caractéristiques de la qualité de ce diplôme et qui attire un grand nombre d'étudiants. Monsieur ISRAEL est présent, il pourra donc mieux que moi répondre aux questions qui pourront se poser.

Pour l'I.U.T de Sénart-Fontainebleau, le vote a été identique à celui indiqué tout à l'heure concernant la question de la gestion des réseaux de communication électrique dans les bâtiments. Cette question technique pourra également susciter quelques interrogations auxquelles de plus spécialistes que moi pourront apporter les réponses, puisque le directeur de l'I.U.T est présent aujourd'hui.

Enfin, le DU porté par l'AEI a été présenté par Madame Josiane ATTUEL, qui a insisté, comme en Droit, sur l'importance et la nécessité de cours en langues étrangères, qui créent une dynamique, un renouvellement dans le vivier des étudiants intéressés et une stimulation tout à fait positive.

En conclusion sur ce dossier, le CEVU l'a adopté de façon majoritaire et en se montrant très intéressé par ces formations nouvelles qui élargissent l'offre de formation, qui étaient déjà intéressantes mais ce projet répond à des besoins récents et d'actualité.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci. Je ne peux témoigner que des éléments que tu as bien voulu exprimer.

**M. CUESTA.**– Vous avez au dos de la feuille les tarifs associés à ces diplômes d'université. Vous avez le document projeté. Comme je l'ai déjà expliqué la dernière fois, les droits d'inscription spécifiques sont des droits en sus des droits d'inscription nationaux. Au moment où la feuille a été fabriquée, nous n'avions pas encore les tarifs nationaux, qui viennent de sortir. On passera en L de 177 à 181 €. Le tarif FI prend évidemment en compte les 177 €, comme je l'ai signalé la dernière fois, mais il sera réévalué avec les nouveaux tarifs

nationaux. Ce sont bien les droits spécifiques que nous regardons.

Vous avez à côté deux autres colonnes avec un tarif pour les salariés lorsque c'est proposé ou un tarif pour les entreprises, lorsque c'est ouvert vers des entreprises pour le type de formation.

**M. LE PRESIDENT.**– Avez-vous des remarques ou des commentaires ? *(Il n'y en a pas)*

Je vous propose de passer au vote.

Mme FOURES.– Nous avons une nouvelle procuration. Monsieur ARDOIN, vous avez la procuration de Monsieur ENAULT.

*Monsieur le Président soumet la proposition au vote : 1 voix contre, 1 procuration contre, aucune abstention, aucune procuration abstention.*

#### **5.4. Révision pour l'année 2012–2013 des tarifs de diplômes d'université de la Faculté de Médecine**

**M. CUESTA.**– Vous avez entre les mains l'ensemble des DU de la Faculté de Médecine, si ce n'est pour la première fois, en tout cas l'une des premières fois. Ce tableau est un peu lourd à lire. Je rappelle que le CA a voté il y a déjà quelque temps (cela doit faire deux ans) une limitation d'évolution du tarif pour la formation initiale. Cette évolution est limitée en pourcentage au rapport aux droits d'inscription d'une année *versus* l'année  $n-1$ , le reste étant les tarifs classiques. Ce tableau a été adopté par l'UFR de Médecine et est proposé ici au CA. Vous avez la même chose pour les droits spécifiques liés aux droits universitaires qui viennent d'être modifiés. Vous avez la formation continue et la formation continue pour l'entreprise. Ce sont les différentes colonnes, avec à chaque fois une évolution des tarifs, c'est-à-dire que vous avez en pourcentage le rapport d'une année vis-à-vis de l'autre pour ces différentes formations. Nous en avons vu certaines en création la fois précédente et vous avez cette fois-ci l'ensemble des tarifs. Certains ne sont pas fixés par l'université. Certains tarifs sont, comme d'habitude, des DIU qui sont des diplômes inter universitaires qui passent d'une université à une autre en fonction des années, sur lesquels nous sommes beaucoup moins maîtres puisque nous récupérons généralement les tarifs adoptés précédemment par une autre université.

**M. LE PRESIDENT.**– Avez-vous des remarques, des commentaires ou des questions ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Qu'est-ce qui justifie pour le DU « Infirmière de santé au travail » des droits spécifiques de 1 260 € alors qu'ils ne sont par exemple que de 222 € pour « le sommeil et sa pathologie » ? Autant on a l'habitude de dire lorsque l'on s'adresse à des publics médecins qu'ils peuvent payer, autant il s'agit en l'occurrence d'infirmières. Ce n'est pas clair.

C'est la première page, tout en bas, à la quatrième ligne. Il en était de même l'année dernière.

**M. CUESTA.**– C'est le DIU, est-ce cela ?

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Non, c'est un DU.

**M. CUESTA.**– À la quatrième ligne, c'est un DIU. Les DIU tournent entre les universités, je ne peux donc pas dire où était cette formation l'année précédente. Je n'ai pas de réponse à cette question. Évidemment, je ne connais pas toutes les formations qu'il y a derrière. Je ne sais pas si c'est pris en charge. Ce problème a déjà été évoqué pour la partie « infirmières » mais je n'ai pas de réponse.

**M. ARDOIN.**– Sans le connaître mais au premier abord, c'est très probablement dans un établissement de santé. Cela se réfère à la santé au travail. C'est payé par un employeur.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– N'y a-t-il pas deux tarifs ?

**M. LEONEL.**– Tout dépend du nombre d'heures de formation.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Oui mais nous ne l'avons pas. Nous vérifierons et nous vous donnerons l'information au prochain CA.

Y a-t-il d'autres formations pour lesquelles vous avez des interrogations ? (*Il n'y en a pas*). Je vous propose de passer au vote.

*Monsieur le Président soumet la proposition au vote : 1 voix contre, 1 procuration contre, aucune abstention, aucune procuration abstention.*

## **6. ORGANISATION DES ÉTUDES ET VIE ÉTUDIANTE**

### **6.1. Adoption des calendriers de formations universitaires 2012–2013 (suite)**

C'est le troisième calendrier que nous voyons. Nous faisons passer les calendriers au fur et à mesure. Nous nous efforcerons de le faire en deux vagues l'année prochaine. En l'occurrence,

nous aurons peut-être trois, quatre, voire cinq vagues. Nous essaierons de faire remonter les informations plus rapidement. En tout cas, notre souhait n'était pas de pénaliser ceux pour lesquels nous avons les informations et de faire en sorte que les composantes qui pouvaient nous remonter les informations dans les délais impartis puissent les avoir à disposition.

**Mme MARIN.**– Concernant l'adoption des calendriers, c'est la suite. C'est un nouveau volet de ces calendriers. Là encore, des groupes de travail se sont mis en place et ont beaucoup échangé. Des navettes ont eu lieu. Nous examinons aujourd'hui les calendriers concernant l'I.U.T Sénart-Fontainebleau, la Faculté de Droit et l'UFR de Sciences Economiques et Gestion. Vous ne disposez pas dans vos documents du détail des calendriers mais il est disponible en ligne, sur le site. Vous pouvez les trouver. Lorsqu'ils sont passés au CEVU, le vote a été favorable à l'unanimité. Cela n'a pas posé de problème. Quelques remarques ont été faites et prises en compte, de sorte qu'aucune objection n'a été émise sur la mise en œuvre de ces calendriers.

**M. LE PRESIDENT.**– Je vous propose de voter ces calendriers, sauf s'il y a des questions.

**M. FALL.**– Vous a-t-on demandé des modifications spécifiques ?

**Mme MARIN.**– Oui. Cela concernait le nombre de jours de révisions. Cela a été pris en compte et modifié. Il n'y a plus aucune objection.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci d'avoir posé la question. Ceci ayant été précisé, je vous propose de passer au vote.

*Monsieur le Président soumet la proposition au vote : aucune voix contre, aucune procuration contre, aucune abstention, aucune procuration abstention.*

## **6.2. Répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE) – 5<sup>e</sup> appel à projet pour l'exercice 2012**

**Mme MARIN.**– Une question a été posée sur ce dossier, qui concernait un devis que nous avons trouvé peu précis. Il avait été demandé aux étudiants de fournir une nouvelle version d'un devis, notamment en ce qui concernait le grammage des flyers, que nous avons trouvé approximatif. Depuis le CEVU du 2 juillet, ces indications ont été apportées et ont donné satisfaction, de sorte que l'avis favorable avec réserve est devenu un avis favorable sans réserve.

Je précise qu'il y a eu une abstention lors de ce vote.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous avons un CEVU évolutif, c'est-à-dire que l'on voit bien qu'il se structure de plus en plus. En la matière, nous avons convenu qu'il y avait des changements au niveau du BVE et que nous conserverions la même procédure pour cette fin d'année universitaire, c'est-à-dire que nous examinerions les dossiers jusqu'au CEVU et que nous laisserions encore une chance de régler les questions entre le CEVU et le CA mais comme nous montons en compétence, nous avons souhaité pour l'année prochaine que lorsqu'un dossier serait prêt, il passerait au CEVU puis au CA mais sans modification. Pour les dossiers qui ne seront pas prêts, ils attendront le tour suivant, puisque nous avons des CEVU tous les mois. Je pense que c'est important de le dire. Tout cela est lié à une amélioration du fonctionnement du BVE qui fait que la qualité des dossiers et les examens des dossiers s'accroissant aujourd'hui, ces dossiers devraient maintenant être de meilleure qualité et nous pourrions faire en sorte de ne pas nous retrouver à chaque fois... On attend trois jours, c'est le dernier et cela vous arrive l'avant-veille. Nous essaierons de faire évoluer cela ainsi.

**M. GIRAL.**– J'avais demandé une précision lors du dernier CA, afin que l'on puisse remplir le tableau.

**M. LE PRESIDENT.**– Cela a été demandé. Cela fait partie des choses qui, à partir du moment où l'on attend des modifications de dernière minute, on ne peut pas véritablement faire le travail. On ne le fait qu'à moitié et l'on se retrouve dans des situations comme celle-là.

**M. GIRAL.**– Il faudrait peut-être avoir un bilan en fin de parcours.

**M. CUESTA.**– Nous avons bien transmis la demande.

**M. LE PRESIDENT.**– Je crois que nous pouvons tout de même nous féliciter de l'amélioration des dossiers, qui deviennent vraiment de qualité. Nous voulons avoir un regard sans pour autant mettre des contraintes techniques trop importantes. Si l'on commence à devenir trop administratif... Il faut arriver à trouver ce juste milieu, qui permettra aux étudiants de pouvoir présenter un dossier qui entre dans un cadre et qui nous permettra de le gérer assez simplement.

**M. GIRAL.**– Il ne s'agissait pas d'ajouter une contrainte à l'étudiant. C'est pour avoir une vue d'ensemble.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous y travaillons et nous ferons en sorte que les choses continuent à

s'améliorer. Nous devons voter. Comme vous avez pu le remarquer, certains éléments sont indiqués en rouge, avec des réserves. Celles-ci ont disparu. Je vous propose donc de voter l'ensemble des projets.

*Monsieur le Président soumet les projets au vote : aucune voix contre, aucune procuration contre, aucune abstention, aucune procuration abstention.*

### **6.3. Tarif du renouvellement de la carte multiservices**

**M. CUESTA.**– Il existe aujourd'hui une carte multiservices pour les étudiants et nous demandons une participation lorsque cette carte est perdue par les étudiants, pour la renouveler, afin que l'on fasse un peu plus attention. Le tarif de l'université était jusqu'à présent de 8 €. Nous avons pris langue avec les universités voisines, qui ont adopté le même principe de refacturation mais à 10 ou 15 €. Il vous est donc proposé de passer de 8 à 10 €, ce qui simplifiera en outre la comptabilité interne de l'université. Ce sera plus simple à 10 € la carte. Nous proposons de passer à 10 € comme certaines autres universités et non à 15 € comme d'autres universités, pour rembourser la carte.

**M. FALL.**– De quelle carte s'agit-il ?

**M. CUESTA.**– C'est la carte d'étudiant, qui est à présent multiservices et qui sert pour les repas et autres.

**M. LE PRESIDENT.**– Cette carte induit un coût. Il s'agit de voir comment nous pouvons la gérer.

**M. CUESTA.**– Elle n'est pas payante. C'est le renouvellement en cas de perte qui est payant.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Cela fait tout de même 20 % d'augmentation.

**M. LE PRESIDENT.**– Cela fait 25 % d'augmentation.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Par ailleurs, ces cartes ne sont pas d'une commodité formidable. Je parle également pour les personnels, qui l'utilisent pour manger au CROUS. Il faut attendre pour mettre l'argent ; une fois sur deux, cela ne fonctionne pas ; c'est long ; il faut taper un code. Tout cela a été imposé. Il me semble que les coûts dérivés de perte ne doivent peut-être pas être imposés en plus aux usagers.

**M. CUESTA.**– Ce sont eux qui la perdent.

**Mme DEVILLE-CAVELLIN.**– Oui, mais il y avait d'autres systèmes plus simples et faciles à gérer.

**M. TAVERNIER.**– Le changement qui justifie cette demande, par rapport aux années précédentes, est que nous changeons encore de carte. L'année dernière, les étudiants avaient une carte d'étudiant et une carte de CROUS. Cette année, dans le cadre de l'UNR PIDF, qui est un consortium d'universités sous l'égide de la Région, du Ministère et de la Ville de Paris, on met en place la mutualisation des services numériques, dont cette CMS, Carte MultiServices, qui sera la carte de tous nos étudiants. Elle portera comme premier service le CROUS, puisque c'est également une demande du CROUS.

À terme, elle sera généralisée à l'ensemble des personnels permanents de l'université, ce qui nous amènera à avoir une carte professionnelle sans que vous ayez à la demander.

C'est le coût supplémentaire induit par la carte multiservices, par rapport à la carte étudiante précédente, qui nous amène à demander cette augmentation de tarif.

**M. FALL.**– Si j'entends ce que vous venez de dire, le fait qu'il y ait une seule et même carte devrait permettre de réduire les coûts et non de les augmenter. Je suis d'accord pour dire que cela permettra peut-être de faire des économies mais le fait d'augmenter le coût de cette carte revient à sanctionner l'étudiant non seulement pour cette perte mais également de manière générale. 10 € dans le pouvoir d'achat d'un étudiant, c'est beaucoup. Dans un contexte de précarité, je pense que c'est pénaliser encore plus l'étudiant que de le faire payer encore plus pour une perte. C'est un élément qu'il faut prendre en compte.

**M. CUESTA.**– Je précise que cette carte multiservices est plus coûteuse et non moins coûteuse, en termes de réalisation. C'est ainsi. Même s'il y a 25 % d'augmentation, le fait de passer à 10 € comme les autres visait évidemment à simplifier les choses. Certaines universités sont à 15 € et ce n'est que lorsque la carte est perdue. C'était pour simplifier une procédure interne à l'université car il est plus simple de faire 10 € à chaque fois, plutôt que 8.

**M. LE PRESIDENT.**– Je n'ai pas de position particulière. Nous prendrons la résolution que vous souhaitez. Votez en votre âme et conscience sur le fait de savoir si l'on augmente ou non.

Qui vote pour la carte à 8 € ? **8 voix pour, 5 procurations pour, 1 abstention.**

Qui vote pour la carte à 10 € ? **8 voix pour, 2 procurations pour, aucune abstention.**

Nous restons donc à 8 €.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

**M. CUESTA.**– Le CA doit se prononcer pour une concession de logement pour un personnel du service Patrimoine de l'UPEC, qui sera logé au Mail des Mèches. Le Conseil doit se prononcer pour autoriser cette concession de logement pour ce personnel de l'université.

**M. TAVERNIER.**– En complément d'information, il s'agit de la Responsable Patrimoine du site, c'est donc quelqu'un qui occupe un logement de fonction pour nécessité de service.

*Monsieur le Président soumet la proposition au vote : **aucune voix contre, aucune procuration contre, aucune abstention, aucune procuration abstention.***

**M. LE PRESIDENT.**– Pour finir, je souhaitais vous informer de l'élection à la Direction de la Faculté Administration et Échanges Internationaux de Monsieur JEAN AVENEL, qui prend la succession de Madame Josiane ATTUEL.

Je vous remercie. Je vous souhaite de très bonnes vacances.

*La séance est levée à 13 heures 34.*